



Exercice 2022



PRESIDENT

Claude GROS

VICE - PRESIDENT

Laurent DELTOUR

ADMINISTRATEURS

Guillaume BLANLOEIL
Marc CHAPOUTHIER
Aline COLLIN
Martine COLLONGE
EXIMIUM représentée par Erik BLACHE
Marie-Christine GROS-FAVROT
Françoise VIAL-BROCCO

DIRECTION GENERALE

Claude GROS	Directeur Général
Marie-Christine GROS-FAVROT (depuis janvier 2023)	Directeur Général Délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT	Commissaire aux Comptes titulaire
AURYS AUDIT	Commissaire aux Comptes titulaire

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
DU 22 JUIN 2023**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

A – RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE

La situation en Ukraine et le contexte inflationniste mondial ont impacté défavorablement la performance du Groupe en raison, notamment, des hausses constatées sur les prix des matières premières, de l'énergie et des transports. A ce jour, cette crise ne remet néanmoins pas en cause le principe de continuité d'exploitation.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société **SAINT JEAN**, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne-Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS, QUENELLES LA ROYALE et COMPTOIR DU PASTIER. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 93,7 M€ correspondant à environ 18 600 tonnes vendues. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 8,6 % en 2022 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant 1 %.

La croissance du chiffre d'affaires aura été impactée, en 2022, par la crise de la Covid-19 au début de l'année et par les conséquences de la guerre en Ukraine.

La marque SAINT JEAN, pour le grand public, a progressé de 5,7 % tandis que la marque COMPTOIR DU PASTIER, réservée exclusivement aux surfaces spécialisées en Bio, a vu son chiffre d'affaires baisser de 0,7 %, dans un marché Bio en baisse de plus de 10 %. La marque ROYANS, dédiée principalement aux professionnels de la restauration, a vu ses ventes croître de 19 %, surperformant le marché. Ces trois marques nationales représentent 60,9 % du chiffre d'affaires de SAINT JEAN.

SAINT JEAN réalise environ 62 % de ses ventes en grande distribution, 17 % en restauration, 15 % en grandes surfaces spécialisées. Le reste de l'activité, soit 6 %, se répartit entre les clients industriels, les boutiques, le petit commerce et l'export.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 1,9 % en valeur en 2022 (données IRI), SAINT JEAN voit ses ventes progresser de 10,3 %. La part de marché de SAINT JEAN s'établit à 7 %.

En quenelles, le marché est en baisse de 2,6 % en valeur. La part de marché en grande distribution de SAINT JEAN a fortement progressé pour atteindre 30,2 % en valeur, consolidant sur ce segment sa place de numéro un des marques nationales. En 2022, la croissance de la marque SAINT JEAN a été de 17,2 % en valeur.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur progresse de 8,3 % en 2022, retrouvant une croissance soutenue après une année 2021 plus difficile.

La société SAINT JEAN a dégagé, en 2022, une perte de 1 700 K€. Le bénéfice en 2021 s'élevait à 606 K€.

L'année 2022 a été marquée par :

- l'impact défavorable de la crise de la Covid-19 au début de l'année,
- l'envolée des prix des matières premières, des emballages, des coûts énergétiques, de transport, de construction et des biens d'équipement, particulièrement après le début de la guerre en Ukraine,
- une baisse des jours d'absence liés aux accidents de travail,
- une dégradation sensible des résultats de la société malgré une hausse du prix de vente moyen.

La société SAINT JEAN a, par ailleurs, au cours de l'exercice :

- poursuivi les travaux de l'extension de l'usine de Romans, en vue de réaliser une nouvelle usine de pâtes fraîches, une base logistique et des locaux techniques. Ce programme d'investissement, d'un montant global d'environ 80 M€, incluant également la construction d'un nouveau siège social, est porté par la société SAINT JEAN et sa filiale la société SAS DU ROYANS,
- finalisé son plan de financement de l'extension de l'usine de Romans et du nouveau siège social par la souscription d'un emprunt de 10 M€.

La société DEROUX FRERES, détenue à 100 % par la société SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,9 M€, en progression de 22,58 % par rapport à celui de l'année 2021 qui était de 11,3 M€. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte de grippe aviaire, avec des volumes en baisse de 10,4 % et des prix de revient en hausse de plus de 50 %, suite à la hausse du prix de l'aliment et de l'énergie. Elle a dégagé un bénéfice net de 943 K€.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 100 % par SAINT JEAN, a ouvert à Grenoble, en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 266 K€ et dégagé une perte de 27 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SAINT JEAN GROUPE, a géré son patrimoine immobilier et réalisé un chiffre d'affaires de 2 587 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 1 203 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 1 130 K€. Elle a, au cours de l'exercice, poursuivi la construction de l'extension de l'usine de Romans.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 575 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 246 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 60 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 40 K€.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 5 K€.

SOCIETE MERE

SAINT JEAN GROUPE a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales. Elle a absorbé, à effet du 1^{er} janvier 2022, la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 221 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 287 K€ résultant principalement du placement de sa trésorerie,
- d'une provision pour dépréciation à hauteur de 5 K€ sur les titres et avance détenus dans PARNY,
- d'un impôt créditeur de 715 K€.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie de SAINT JEAN GROUPE s'élevait à 40,9 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'élevaient à 68,6 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 68,7 M€ au 31 décembre 2021.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2022, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir :

- un chiffre d'affaires consolidé de 104,5 M€ contre 95 M€ en 2021,
- un bénéfice consolidé part du Groupe de 597 K€ ; le bénéfice part du Groupe au 31 décembre 2021 était de 1 904 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du Groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 42,6 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement, les dettes financières s'élevaient à 59,6 M€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe à 74,1 M€ contre 73,3 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PERSPECTIVES 2023

La société SAINT-JEAN :

- installera les lignes de pâtes fraîches dans la nouvelle usine de Romans, intégrera les préparations de commandes des sites distants sur le site de Romans et initialisera, en fin d'année, la construction de son nouveau siège social,
- lancera, dès avril 2023, une nouvelle gamme de gnocchis à la véritable pomme de terre et une gamme de crozets frais,
- continuera, à moyen terme, ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs et accroître la part de marché de ses marques propres dans son chiffre d'affaires global,
- répondra au plus près des attentes de ses clients en accroissant les effectifs de ses forces commerciales en grande distribution et en restauration,
- améliorera ses emballages pour les rendre plus vertueux et écologiques,
- investira dans le développement de la marque SAINT JEAN en accentuant ses investissements publicitaires, particulièrement sur les réseaux sociaux.

SAINT JEAN GROUPE poursuivra, dans la mesure du possible, ses démarches en vue de la cession du solde du terrain du domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire en France comme à l'étranger.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2022, SAINT JEAN a concentré le travail de la Recherche & Développement sur l'éco-conception des emballages, des extensions de gammes existantes, des innovations et des recherches de nouvelles sources de matières premières.

Un travail de modification des emballages sur deux gammes majeures (quenelles skin et pâtes farcies) a permis de réduire la quantité d'emballage et d'améliorer leur recyclabilité. Ainsi, les pâtes farcies SAINT JEAN et COMPTOIR DU PASTIER sont désormais présentées dans des sachets qui améliorent leur tenue verticale et qui ont permis un gain de 26 % de plastique. Les quenelles skin nature et brochet ont vu leur emballage non recyclable muer vers un emballage APET monomateriaux recyclable aux couleurs de la marque SAINT JEAN. La gamme spécialité skin a, quant à elle, évolué d'un emballage plastique non recyclable vers un emballage sur cartonnette recyclable, ce qui a permis un gain de 70 % de matière plastique.

L'équipe Recherche & Développement a aussi travaillé, en 2022, sur les marques en proposant des extensions de gammes pour les différentes catégories de produits : pâtes farcies (raviolis Mont d'or), ravioles (ravioles bio chèvre thym), ou quenelles (quenelles skin saumon aneth, ou quenelles bio).

L'année 2022, marquée par les crises sanitaires (Covid, grippe aviaire...), environnementales (canicule, sécheresse), et géopolitique (guerre en Ukraine), a conduit à travailler sur la substitution de nombreuses matières premières principalement huile, fibres, fromages, végétaux, œufs, soit au total 67 matières premières substituées.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2022 de SAINT JEAN GROUPE, le solde des créances clients était de 5 K€ et le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 26 K€ ; ils étaient respectivement de zéro et de 8 K€ au 31 décembre 2021. Aucune facture n'était échue aux 31 décembre 2021 et 2022.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2021, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2022.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2022, le cours de l'action SAINT JEAN GROUPE a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 24,40 euros et le cours le plus bas de 17,10 euros. Au 31 décembre 2022, le cours de l'action était de 18,80 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2022, sur 112 630 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 mars 2023, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 19 euros, le cours le plus bas de 17 euros et le dernier cours de 17,50 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2022, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 221 330,60 euros.

Nous vous proposons :

- d'affecter au compte « autres réserves » le bénéfice de l'exercice s'élevant à 221 330,60 euros

- de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de : (335 567,70 euros)

représentant un dividende net de 0,10 euro par action que nous vous proposons de verser aux 3 355 677 actions composant le capital au jour de la signature de ce rapport.

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,10 euro, qui sera payé à compter du 30 juin 2023 à la Lyonnaise de Banque.

Le dividende brut sera assujéti, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un prélèvement forfaitaire de 12,80 % ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur à ce jour de 17,20 % ou, si celle-ci est plus intéressante, à l'imposition au barème progressif de l'impôt après un abattement de 40 % conformément aux dispositions en vigueur.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SAINT JEAN GROUPE détenues, le cas échéant, par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Taux de réfaction
2019	Néant	40 %
2020	Néant	40 %
2021	0,10 euro	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2022, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du Groupe de 597 152 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, les mandats de Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE, Marie-Christine GROS-FAVROT et Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et Claude GROS, de la société EXIMIUM, arrivés à expiration à la présente assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 22 décembre 2024, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Il est précisé, qu'au 31 décembre 2022, la société ne détenait aucune action propre.

La société a, depuis le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport, acquis 5 006 actions propres moyennant le prix global de 89,7 K€, soit un cours moyen de 17,91 € par action. Le montant global des frais de négociation correspondant à ces achats est de 179 €. Ces actions ont été acquises en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre d'attribution d'actions gratuites.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats sont les suivants :

• *Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :*

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement dans des banques de première catégorie.

• *Risques juridiques :*

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

• *Risques de changement de contrôle de la société :*

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• *Risques liés à la protection des actifs :*

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

• *Risques informatiques :*

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde. Une communication régulière alerte le personnel sur les risques de cyber attaque et les bonnes pratiques pour les éviter.

• *Risques qualité :*

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 7. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• **Risques de variation des cours des matières premières :**

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières ; pour cela, elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

• **Risques de variation des prix de l'énergie :**

Le Groupe est exposé au risque de hausse de l'énergie. Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer, sur une partie de la consommation, les cours en fonction des volumes prévus.

• **Risques environnementaux et climatiques :**

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique.

• **Risques fournisseurs/clients :**

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

• **Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :**

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

• **Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

• **Description de l'environnement du contrôle interne**

Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du Groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SAINT JEAN GROUPE.

Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des présidents et des directeurs généraux des filiales opérationnelles qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

• Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du Groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales, à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité des filiales.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et, plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

- Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant, notamment, le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du Groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

B – RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons de permettre au Conseil d'Administration d'attribuer, dans un objectif d'incitation et de fidélisation, des actions gratuites à tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.

L'attribution gratuite d'actions vise à renforcer la motivation des dirigeants et des salariés et à les fidéliser, en leur offrant un outil de rémunération complémentaire qui tient compte des performances et du développement de la société.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à attribuer des actions gratuites dans la limite de 20 000 actions.

L'attribution définitive des actions aux mandataires sociaux dirigeants, le cas échéant, serait conditionnée par la réalisation, après une période d'un an, de conditions de performances définies par le Conseil d'Administration.

L'attribution définitive des actions aux autres salariés ne serait assujettie à aucune condition de performance.

L'attribution des actions serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un an. Les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de cinq ans à compter de l'attribution définitive. Par exception, en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'une offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE, la période de conservation sera réduite à une durée d'un an.

En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès et ces actions sont librement cessibles, conformément à la loi.

Cette résolution implique la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Sont annexés à ce rapport :

- la déclaration de performance extra-financière,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SAINT JEAN GROUPE par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2022.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Déclaration de performance extra-financière

1. METHODOLOGIE DU REPORTING

SAINT JEAN GROUPE a procédé à l'application des articles L. 225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce et souhaite publier une déclaration de performance extra-financière qui s'attache à présenter les démarches mises en œuvre afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

SAINT JEAN GROUPE a mandaté la société FINEXFI, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérification sont détaillées dans le rapport de vérification.

La matrice de matérialité ⁽¹⁾ présentée au paragraphe 5 a été réalisée de la manière suivante. Après avoir complété la cartographie des parties prenantes de SAINT JEAN, réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001, il est apparu que les principales sont : les clients, les consommateurs, les fournisseurs et prestataires, les collaborateurs et les partenaires financiers. Les enjeux en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ont donc été définis à partir des attentes de ces parties prenantes. Les attentes des clients ont été recensées dans le cadre de la démarche commerciale et lors des réponses aux appels d'offres. Celles des consommateurs le sont à partir d'études quantitatives et qualitatives réalisées régulièrement. Les partenaires financiers expriment les leurs, notamment lors des réunions qui rythment l'année. De plus, grâce aux groupes de travail animés par différentes organisations professionnelles, notamment au sein de l'ADEPALE ⁽²⁾, et avec l'ADEME ⁽³⁾, les attentes sociétales sont partagées. En ce qui concerne la cotation des enjeux, elle a été effectuée en interviewant les directions concernées et selon une démarche itérative. Par ailleurs, l'analyse a été faite en lien avec l'approche risques. La matrice a été validée par le Comité de Direction. Cette démarche a permis de reformaliser les engagements RSE et de stabiliser les indicateurs afférents.

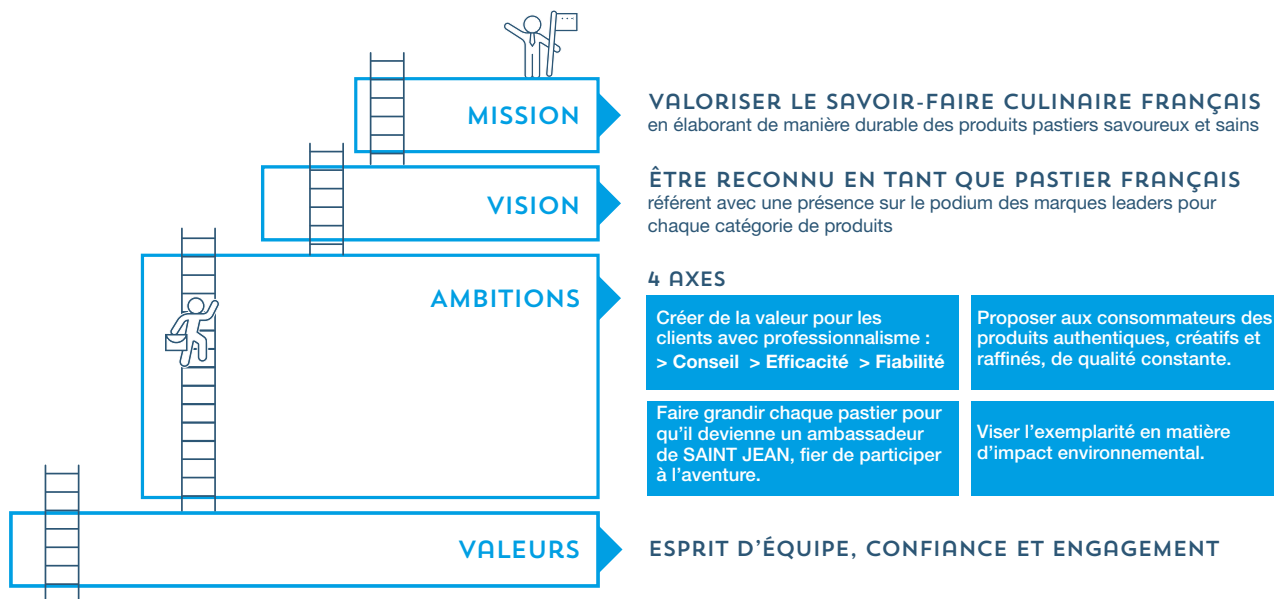
Les activités de SAINT JEAN GROUPE sont soumises à diverses réglementations françaises, notamment en matière de droit de la santé, de droit de la concurrence, de droit boursier et de réglementation commerciale.

Le périmètre des informations sociales et des données en santé sécurité concerne les sociétés consolidées de SAINT JEAN GROUPE au 31 décembre 2022. Le périmètre environnemental couvre les sites de production de SAINT JEAN. Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2022, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. VALEURS ET MISSION

Les valeurs de l'entreprise, définies par les collaborateurs eux-mêmes en 2019, vivent au quotidien grâce à des ambassadeurs et des groupes de travail thématiques.

Projet CAP 2030 : Atteindre 150 M€ de chiffre d'affaires en 2030.



(1) La matrice de matérialité consiste à mettre en perspective l'importance d'un sujet RSE pour les parties prenantes et l'importance du même sujet pour SAINT JEAN GROUPE

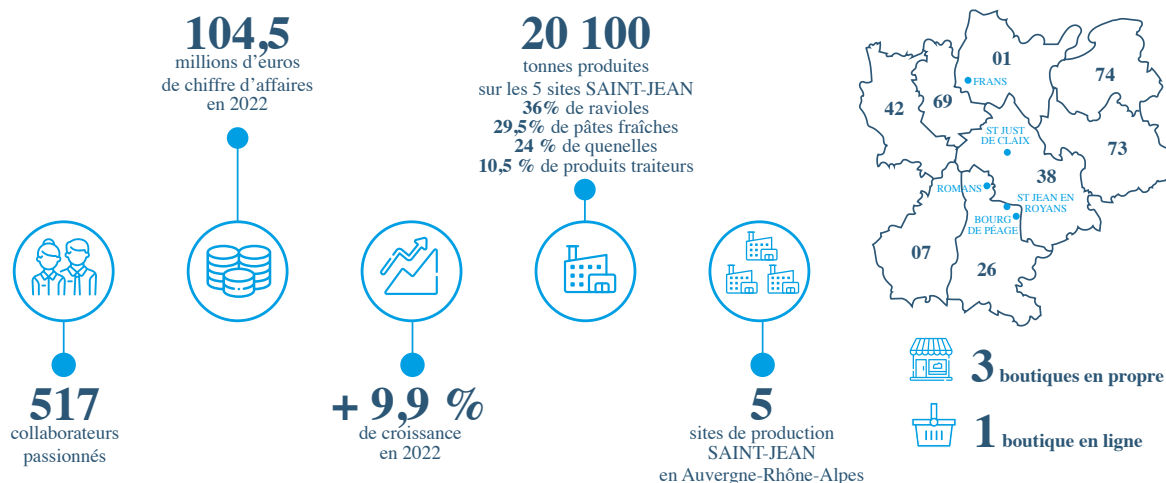
(2) <https://adepale.org/>

(3) <https://www.ademe.fr/>

3. PROFIL

Pastier Français depuis 1935

SAINT JEAN GROUPE, entreprise régionale, attachée au terroir Rhône-Alpin, poursuit son développement grâce à des équipes compétentes et des outils de production performants.



La distribution s'effectue dans les grandes surfaces, dans les commerces de proximité ainsi que directement chez les clients de la restauration à travers les marques suivantes :



Marque dédiée à la grande distribution.



Marque dédiée aux professionnels de la restauration.



Marque dédiée aux réseaux spécialisés bio.

4. FAITS MARQUANTS

- L'année 2022 a été marquée par de fortes tensions sur les matières premières, liées, notamment, aux situations géopolitique et climatique. SAINT JEAN a su faire face à cette nouvelle crise grâce à des partenariats solides et des équipes engagées. Le lancement de la plateforme logistique et l'extension de l'usine ont été réalisés dans les délais prévus, preuve des capacités d'adaptation de l'entreprise et de sa confiance en l'avenir.
- Construction de la plateforme logistique.
- Extension du site de Romans avec la construction du nouveau site de production de pâtes farcies.
- Emballages éco-conçus pour les gammes de pâtes farcies et de suprêmes soufflés (mars 2022).
- Initiatives collaboratives orientées RSE :
 - valorisation de la politique RSE auprès du grand public. La traditionnelle fête de la Raviole et de la Pogne de juin a été l'occasion de valoriser l'histoire de SAINT JEAN et son engagement sociétal. Le stand de 50 m² a accueilli environ 2 000 visiteurs, auxquels les pastiers ont présenté leur métier, leur expertise et leur fierté de travailler pour l'entreprise. Le public a été sensible à l'ancrage régional de l'entreprise comme à ses valeurs et à ses engagements concrets,
 - fresque du climat : deux séances qui ont réuni les principales directions et les pilotes de processus,
 - challenge mobilité : une nouvelle fois, le site de Saint-Just-de-Claix en tête, avec le score impressionnant de 88 % de participation.



5. MODELE D'AFFAIRES ET MATRICE DE MATERIALITE

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

- 517 salariés
- Une démarche processus structurante et des projets participatifs.
- Une démarche Prévention Santé Sécurité en constante évolution
- Un axe de développement humain affirmé : la formation

CAPITAL IMMATÉRIEL

- Des valeurs incarnées et partagées (engagement, confiance, esprit d'équipe)
- Certifications IFS food, ISO 14001 et ISO 50001 de tous les sites industriels de production
- Des produits labellisés Agriculture Biologique, Label Rouge, IGP
- Un service R&D proactif et un service marketing créatif
- Innovation numérique au service des clients, consommateurs et pâstiers

CAPITAL MANUFACTURIER

- 4 sites industriels de production certifiés, 1 site artisanal et 3 boutiques de vente en Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Des investissements réguliers pour améliorer le parc de machines et développer des nouveaux produits
- Acquisition d'une société d'ovoproduits pour pérenniser un approvisionnement local en œufs

CAPITAL RELATIONNEL

- Des filières locales d'approvisionnement
- Des partenariats forts avec les fournisseurs de matières premières et les sous-traitants
- Des engagements en matière de bien-être animal
- Des démarches partenariales co-construites dans les secteurs de la restauration et de la grande distribution

CAPITAL SOCIÉTAL

- Un ancrage territorial fort et historique
- Des partenariats locaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'insertion des plus fragiles et des jeunes
- Un soutien au milieu associatif local
- Des partenariats avec les écoles hôtelières

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à des efforts continus en matière d'isolation, de recours aux énergies renouvelables et à l'utilisation d'énergie de récupération
- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire

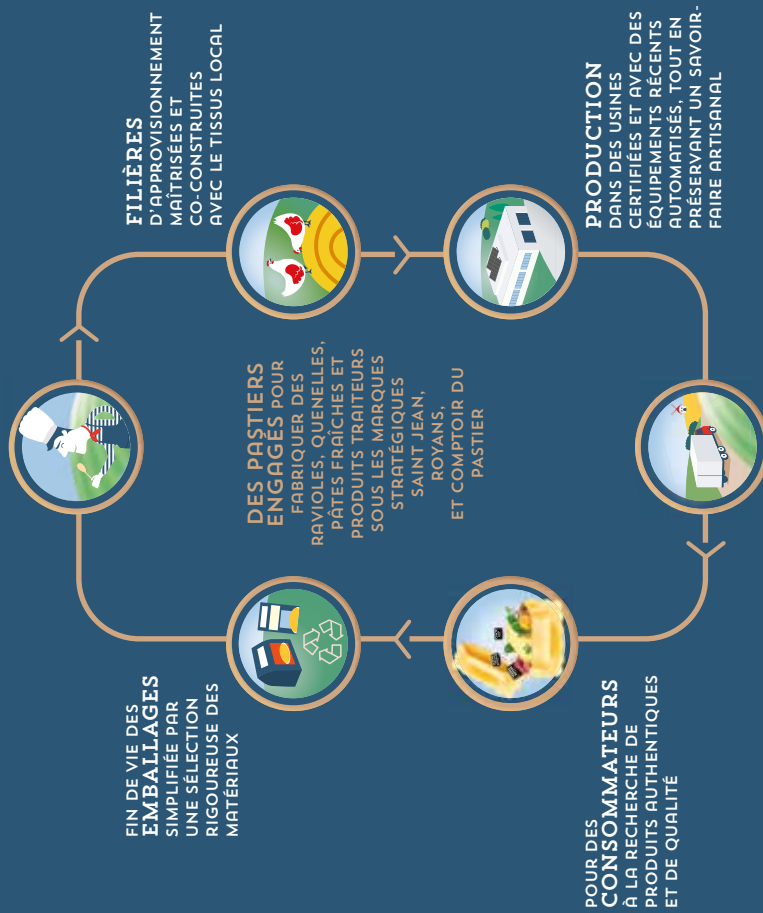
CAPITAL FINANCIER

- Groupe Industriel français familial et indépendant
- Euronext PARIS - Isin : FR 000 00 60121 - Eligible : PEA PME

NOTRE MÉTIER : PÂSTIER

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE CULINAIRE FRANÇAIS EN ELABORANT DE MANIÈRE DURABLE DES PRODUITS PÂSTIERS SAVOUREUX ET SAINS

CONCEPTION



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

- **POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE**
 - Démarche participative avec 6 groupes de travail engagés dans la démarche CAP 2030 et poursuite des 4 démarches structurantes initiées en 2020
 - Un comité sécurité actif pour structurer la culture sécurité
 - 8 884 heures de formations réalisées
 - Fierté d'appartenance



POUR LES CLIENTS ET CONSOMMATEURS

- Des marques de plus en plus fortes et reconnues des professionnels et des consommateurs
- 18 % du volume des matières premières issu de l'agriculture biologique
- Des usines modernes et un outil industriel performant
- Extension de l'usine de Royans
- Une sécurité sanitaire garantie par des certifications reconnues par les clients (IFS Food)
- Un engagement de passer à 100 % d'œufs de poules élevées hors cage d'ici 2025 pour les marques propres



POUR LES TERRITOIRES

- 76 % des achats de matières premières et 72 % des achats d'emballages proviennent de France
- Une participation active à des initiatives locales
- Digitale Académie, forums dans les écoles
- 30 K€ pour les structures sociales locales
- Participation au challenge mobilité AURA
- Performance énergétique optimisée et en constante recherche d'innovations
- Empreinte carbone (scope 1, 2 hors véhicules) : 4 914 tonnes équivalent CO2

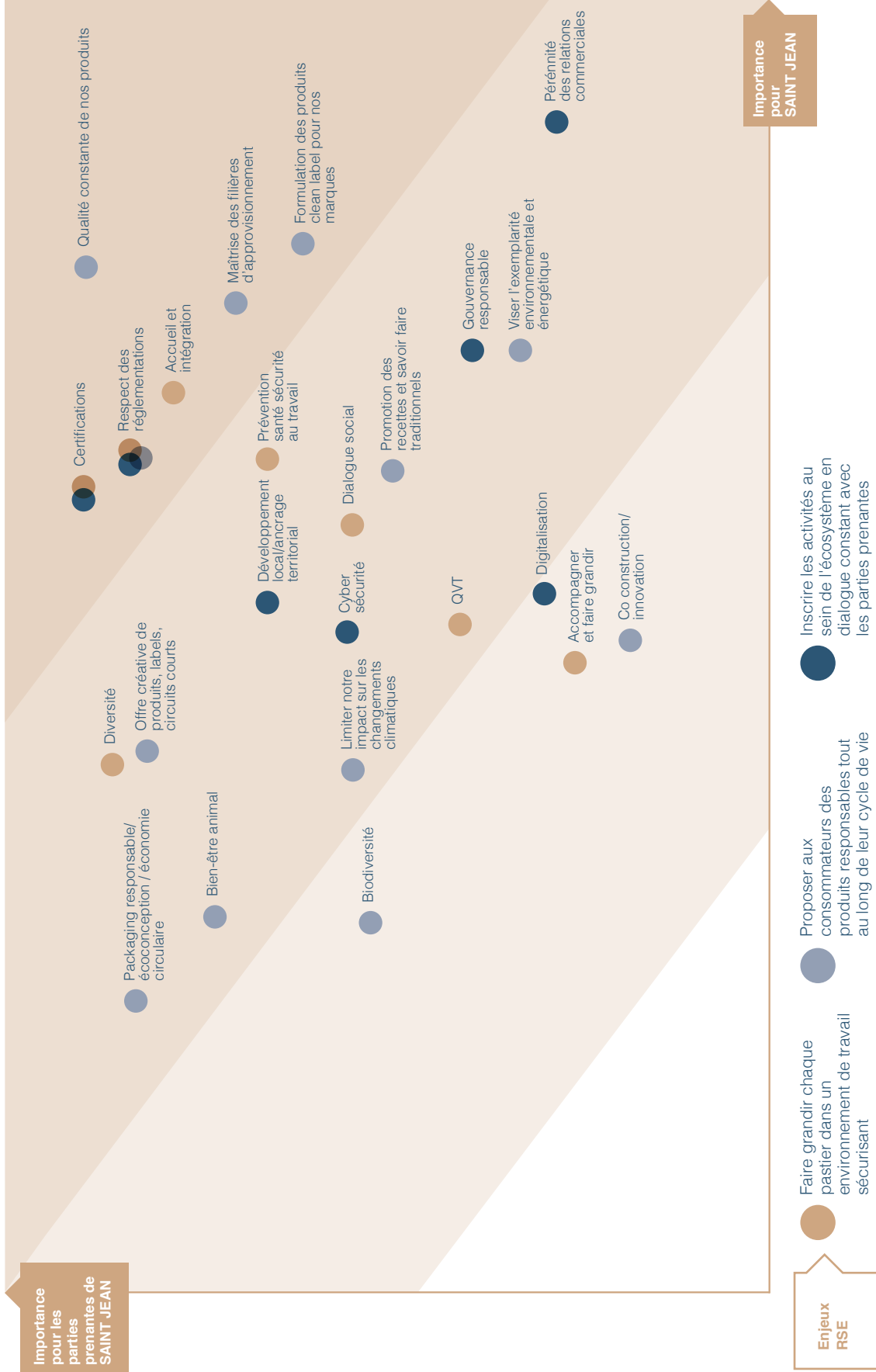


POUR LA SOCIÉTÉ

- Chiffre d'affaires net de 104,5 M€
- Un comportement éthique



ANALYSE DE MATÉRIALITÉ



6. DEMARCHE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

La feuille de route RSE de SAINT JEAN GROUPE est basée sur l'agilité, la simplicité et doit être au plus près des attentes des collaborateurs et des parties prenantes, ceci dans un cadre fixé par la loi. Elle s'appuie sur la matrice de matérialité effectuée en 2021, présentée au paragraphe 5 et qui est toujours d'actualité.

« Pour SAINT JEAN, la démarche RSE permet de formaliser les acquis et de les inscrire dans une trajectoire compatible avec les grands enjeux mondiaux, dans un contexte géopolitique et socio-économique en tension. SAINT JEAN a mis en place une chaîne de valeur vertueuse avec ses partenaires de longue date qui se situent à proximité de ses sites de production. C'est pendant les périodes de crise que cet engagement prend tout son sens et responsabilise encore un peu plus la société vis-à-vis d'eux.

SAINT JEAN est une entreprise animée par des valeurs fortes incarnées au quotidien. Elle a une volonté d'inscrire son activité sur le long terme en investissant dans son outil industriel, avec en ligne d'horizon une réduction de son empreinte carbone. Cela ne peut se faire sans l'implication de chaque collaborateur, et notamment des managers.

Traduire en performance tangible les efforts conduits en matière de prévention, santé, sécurité au travail, efficacité énergétique, maîtrise de l'empreinte écologique, sécurisation des filières d'approvisionnement est un travail collectif. Ce rapport est une volonté de transparence pour démontrer la capacité de SAINT JEAN à consolider ses actifs et à donner du sens à ses trajectoires de progrès. »

Guillaume BLANLOEIL
Président de SAINT JEAN

ENJEUX RSE	OBJECTIFS RSE	CONTRIBUTION AUX ODD ⁽¹⁾
Faire grandir chaque pastier dans un environnement de travail sécurisant	Attirer, accueillir, intégrer, accompagner et soutenir les talents des pastiers	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ, 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
	Animer une politique prévention, santé et sécurité au travail	
Proposer aux consommateurs des produits responsables tout au long de leur cycle de vie	Maîtriser les filières d'approvisionnement	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
	Garantir la qualité constante des produits	
	Créer de la valeur pour les clients par une offre créative de produits pastiers	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES, 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 15 VIE TERRESTRE
Produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux		
Inscrire les activités de SAINT JEAN au sein de l'écosystème en dialogue constant avec les parties prenantes	Etablir des synergies sur le territoire pour plus de solidarité	1 PAS DE PAUVRETÉ, 2 FAIM ZÉRO, 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES, 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
	Agir avec éthique et conformité	

Les risques extra-financiers de SAINT JEAN GROUPE sont décrits au paragraphe 6.5 de ce document. Leur cartographie a été revue en 2022 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des tensions sur le marché de l'énergie et de l'arrivée de nouvelles réglementations.

(1) Objectifs de développement durable de l'ONU

6.1 FAIRE GRANDIR CHAQUE PASTIER DANS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SECURISANT

Les femmes et les hommes de SAINT JEAN GROUPE constituent la première richesse de l'entreprise. Dans un contexte de marché du travail tendu et de croissance de l'activité, l'épanouissement des équipes et la qualité de vie au travail sont au cœur des priorités.



6.1.1 Attirer, accueillir, intégrer, accompagner et soutenir les talents des pastiers

SAINT JEAN poursuit une démarche de négociation régulière avec les élus et délégués syndicaux. Au cours de l'année 2022, outre la signature de l'accord sur la négociation annuelle obligatoire, l'entreprise et les délégués syndicaux ont signé un accord portant sur le télétravail, un avenant à l'accord relatif au compte épargne temps (CET), un autre à l'accord de déconnexion, ainsi qu'un accord global d'adaptation visant à planifier dans le temps les négociations thématiques.

517 collaborateurs passionnés
L'ancienneté moyenne est de plus de 9 ans

→ Renforcer l'attractivité des métiers de production

Afin d'attirer les candidats vers des métiers de production en déficit d'image, à fortiori dans l'agroalimentaire, SAINT JEAN multiplie les initiatives.

Côté rémunération, les salaires les plus bas ont bénéficié des hausses les plus fortes, tandis que ceux des cadres dirigeants ont été les moins revalorisés. L'intégration de la prime d'assiduité dans le salaire apporte également plus de simplicité et de lisibilité pour les collaborateurs. Pour moderniser son image auprès des jeunes, SAINT JEAN mise sur une présence accrue sur les réseaux sociaux et sur la digitalisation du pilotage dans les ateliers. Autre levier pour recruter, le système de cooptation des candidats mis en place avec succès en 2020 qui s'est traduit en 2022 par seize cooptations.

Conformément à la politique de SAINT JEAN, les salaires du personnel de production de la société DEROUX FRERES ont été revalorisés.

Côté métiers supports, l'ancrage territorial de SAINT JEAN et ses valeurs sont des atouts pour les candidats, souvent en quête de sens.

De plus, le responsable de la Supply Chain intervient auprès d'écoles d'ingénieurs pour promouvoir les métiers de la filière. Cette démarche peut se faire conjointement avec d'autres industriels.

Des influenceurs dans l'usine de Bourg-de-Péage :

En avril 2022, les animateurs de la chaîne @jeviensbosserchezvous sont venus découvrir le métier de pastier dans l'usine de Bourg-de-Péage. La vidéo tournée chez SAINT JEAN a atteint plus de 33 000 vues. Un joli score lié à l'enthousiasme de toute l'équipe et surtout du conducteur de machine qui a joué les guides. La chaîne @jeviensbosserchezvous met un coup de projecteur sur les entreprises, notamment pour les aider à recruter. Elle compte plus de 7 600 abonnés.

→ Promouvoir l'alternance

Avec un effectif passé de 8 à 19 personnes, en deux ans seulement, SAINT JEAN mise pleinement sur l'apprentissage.

Toutes les équipes accueillent des personnes en contrat d'alternance ou de qualification professionnelle, en production comme dans les fonctions supports. La formation sur le terrain s'avère très pertinente pour maîtriser les spécificités de l'agroalimentaire, et en particulier ses exigences de réactivité. L'embauche d'apprentis assure aussi la transmission dans les meilleures conditions, par exemple pour anticiper des départs à la retraite.

Chiffres sur l'alternance par site

Site	Nombre d'apprentis
Romans-sur-Isère	7
Bourg-de-Péage	3
Saint-Just-de-Claix	2
Frans	1
Sièges	6

Effectif global en alternance en septembre de chaque année

Année	Nombre d'apprentis
2020	8
2021	13
2022	19

→ *Mieux intégrer les intérimaires*

En janvier 2023, SAINT JEAN a mis en place un partenariat pilote avec une société de travail temporaire afin d'améliorer l'intégration des intérimaires. Dans ce cadre, les nouveaux venus bénéficient d'un mois de formation pour acquérir les bases au niveau agro-alimentaire (fonctionnement de ligne de production automatisée, hygiène et nettoyage) et d'un engagement de six mois. La bonne intégration de ces nouveaux collaborateurs est un enjeu stratégique, dans un contexte de difficultés de recrutement.

→ *Des équipes de production plus stables*

Afin de réduire le turnover au sein des équipes de production, SAINT JEAN a créé trois postes de référents techniques sur le site de Romans-sur-Isère. Ces adjoints techniques, sans fonction hiérarchique, apportent un soutien précieux aux opérateurs pour la gestion des imprévus. Cette organisation, en place depuis 2022, contribue à stabiliser les équipes. Elle ouvre également des perspectives d'évolution interne aux collaborateurs.

6.1.2 Développer les compétences de chacun

→ *Booster la formation interne*

La création d'un poste de formateur interne en maintenance représente une avancée majeure pour développer les compétences des équipes concernées qui comptent de nombreux jeunes professionnels. La présence d'un spécialiste expérimenté est un atout pour former et rassurer les équipes et pour attirer des apprentis désireux d'être bien épaulés.

→ *Formations numériques pour tous*

Pour donner à tous les nouveaux collaborateurs, ayant un compte informatique professionnel, une maîtrise des outils numériques, deux heures de formation leur sont dispensées sur les fondamentaux du système d'information. La sensibilisation des collaborateurs au risque cyber constitue une autre priorité, afin que chacun comprenne sa responsabilité dans ce domaine et devienne acteur de la prévention. Des campagnes régulières sur le phishing⁽¹⁾ contribuent à développer la vigilance des collaborateurs.

Formation externe :

Dans un contexte tendu (forte activité, recrutement difficile), SAINT JEAN a dû revoir son ambitieux plan de formation à la baisse : 80 % du plan initial a été réalisé, soit 8 884 heures de formation pour un budget de 188 K€. Des reports ont dû être opérés afin de concilier l'ensemble des enjeux opérationnels.

→ *S'adapter à une activité en hausse*

La hausse de l'activité a contraint SAINT JEAN à reporter une partie des formations programmées réalisées en externe. Pour plus de souplesse, certaines actions seront prochainement mises en œuvre sous forme de e-learning.

(1) L'hameçonnage ou phishing est une forme d'escroquerie sur internet. Selon l'exemple donné par la CNIL, le fraudeur se fait passer pour un organisme connu, en utilisant son logo et son nom. Puis il envoie un mail demandant généralement de « mettre à jour » ou de « confirmer des informations à la suite d'un incident technique », notamment les coordonnées bancaires (numéro de compte, codes personnels, etc...)

→ *Un ambitieux parcours de formation à la ligne managériale SAINT JEAN*

Grâce à un groupe de travail multi-services, SAINT JEAN a structuré la ligne managériale. Afin d'améliorer la culture managériale et renforcer les compétences des managers, un parcours de formation est déployé, d'une durée de 8 jours pour les managers hiérarchiques et de 4 jours pour les managers transverses. Cette formation traduit l'attention portée par SAINT JEAN à la culture managériale. Le parcours comporte en particulier une initiation à la process com (©Process Communication Model), outil de connaissance de soi et des autres qui améliore les relations interpersonnelles.

Au niveau management, plus de 100 personnes formées
8 jours de formation management, dont 2 jours dédiés à la process com

6.1.3 Accueillir tous les talents

→ *Favoriser la mixité*

Les efforts en faveur de la mixité de l'équipe maintenance se poursuivent.

Après l'embauche en 2020 d'une première femme pour la gestion du stock de pièces, une nouvelle collaboratrice a été recrutée en 2022, dans le cadre d'un contrat de qualification professionnelle. En tant que technicienne, cette dernière travaille sur le terrain, aux côtés de ses collègues. La présence de femmes dans ces fonctions traditionnellement masculines a un impact très positif sur le fonctionnement des équipes. D'autres équipes plus féminisées recherchent également un équilibre en recrutant des hommes.

→ *Handicap*

L'année 2022 a vu le recrutement de trois personnes en situation de handicap ainsi que le reclassement interne d'une salariée. Dans le but de pouvoir accueillir des personnes en situation de surdit , les postes ont  t   tudi s. Un poste dans l'atelier raviol s a  t  adapt  pour permettre un tel accueil.

→ *Donner leur chance   tous les profils*

Convaincue que la volont  peut compenser le manque d'exp rience, SAINT JEAN fait preuve d'une grande ouverture d'esprit sur le profil des candidats.

Certaines recrues issues de secteurs d'activit  diff rents se sont form es avec succ s au m tier de pastier et b n ficient de promotions internes.

En 2022, une nouvelle action solidaire a  t  lanc e en lien avec le dispositif HOPE. Pilot e par le minist re du travail, du plein emploi et de l'insertion, ce dernier vise   accompagner vers l'emploi des personnes r fugi es. En novembre, trois stagiaires ont  t  accueillis dans l'entreprise dans le cadre de ce parcours, en partenariat avec l'AFPA et deux d'entre eux vont commencer leur contrat de qualification en 2023.

Indicateur Index  galit  professionnelle femmes-hommes : 91 points sur 100 points

6.1.4 Animer une politique pr vention, sant  et s curit  au travail

→ *Nouvelles installations, meilleures conditions de travail*

La nouvelle usine simplifiera et s curisera de nombreuses op rations : machines plus faciles   nettoyer, maintenance r duite gr ce   la livraison automatis e des mati res premi res sur les cha nes. Pour un meilleur confort des collaborateurs, le nouveau b timent d j  construit disposera d'un  clairage naturel, de couloirs de circulation vitr s et le niveau de bruit sera moins  lev .



→ **Faire vivre les valeurs de SAINT JEAN**

Les valeurs de SAINT JEAN définies collectivement en 2019 sont portées au quotidien par l'ensemble des collaborateurs. Afin d'aider et d'accompagner les managers dans le déploiement au quotidien de ces valeurs, le guide du manager réalisé par le groupe de travail « Ligne managériale » décrit comment manager dans les valeurs de SAINT JEAN. Dès leur arrivée, les nouveaux managers sont accueillis par des tuteurs. Ceux-ci sont là pour les aider à s'approprier le modèle managérial SAINT JEAN et les accompagner dans leurs premiers pas de pastier. Le Groupe a également revu le modèle d'auto-évaluation. Chaque année, les managers sont invités à procéder à une auto-évaluation qui a été complétée en 2022 par 85 % d'entre eux.

Afin d'intensifier l'esprit d'équipe, la confiance et l'engagement, des groupes de partage de pratique et de co-développement ont été mis en place. Cela facilite les échanges entre pairs et apporte une amélioration continue du management.

→ **Démarche DIAMANT pour la sécurité**

Depuis 2020, SAINT JEAN a initié une démarche Santé Sécurité impliquant l'ensemble des collaborateurs. Cette année, SAINT JEAN a fait le choix de structurer les bases de sa démarche en repensant son DUERP ⁽¹⁾. Les collaborateurs au plus près du terrain ont été formés. 34 sessions d'une demi-journée organisées sur l'ensemble des sites ont permis de toucher 174 pastiers. Les notes moyennes de 9/10 pour la satisfaction des stagiaires et de 87/100 à l'évaluation des acquis attestent de la pertinence de cette démarche. SAINT JEAN vise à rendre la sécurité interdépendante.

→ **Des initiatives en faveur du bien-être au travail**

Né du projet d'entreprise CAP 2030, le groupe de travail BEFI (Bien-Etre au travail, Fierté d'appartenance, Intégration) met en œuvre de nombreuses initiatives en faveur du développement durable et du bien-être au quotidien : ramassage des déchets en extérieur, information et animation sur l'écomobilité, installation de tables de pique-nique, massage assis, sophrologie. Sans oublier « La grande Bouffe » : un repas convivial organisé au printemps sur chaque site où la bonne humeur est omniprésente. Belle réussite pour l'édition 2022, avec 232 pastiers présents à Romans-sur-Isère, 47 à Saint-Just-de-Claix, 40 à Bourg-de-Péage et 30 à Frans.

→ **A l'écoute des salariés**

En décembre 2022, une grande enquête sur la qualité de vie et les conditions de travail a été lancée auprès de l'ensemble des salariés. Les résultats de cette démarche permettront de dresser un panorama complet de la perception des salariés sur une large palette de sujets : conditions matérielles, travail d'équipe, relations hiérarchiques, niveau de stress, reconnaissance du travail réalisé.

Afin d'optimiser le taux de participation et de faciliter l'accès pour tous, le questionnaire a été proposé sous forme numérique et papier. Les résultats seront analysés en 2023, avec une restitution auprès des collaborateurs. Pour ce projet ambitieux, SAINT JEAN est accompagnée par un cabinet spécialisé.

→ **Proposer le télétravail en préservant le travailler ensemble**

Signé en avril 2022, l'accord sur le télétravail institue la possibilité d'un jour de télétravail par semaine pour les postes qui le permettent. L'entreprise répond ainsi aux attentes des salariés et aux évolutions sociétales tout en préservant le travailler ensemble et la proximité fructueuse entre production et fonctions supports.

→ **Des échauffements sportifs à Bourg-de-Péage**

Depuis septembre, les équipes de production de Bourg-de-Péage se voient proposer des échauffements de cinq minutes en début de journée.

Cette préparation limite les risques d'accidents lors des prises de poste et sensibilise les opérateurs à l'importance de l'activité physique pour leur santé.

Adaptés aux contraintes des différents postes et à la condition physique des personnes, les exercices sont animés chaque jour par une personne différente, manager ou membre de l'équipe. Une coach sportive est mise à disposition pour apporter son expertise.

(1) Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

6.2 PRODUCTION RESPONSABLE

Par la volonté d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans la production, SAINT JEAN est en phase avec les attentes des clients. De la sélection des fournisseurs à la recyclabilité des emballages, la responsabilité environnementale est au cœur de l'activité.



6.2.1 Maîtriser les filières d'approvisionnement

→ Co-construire des filières durables et pérennes

En dépit des défis quotidiens pour sécuriser les approvisionnements en période de crise, SAINT JEAN poursuit son travail de fond pour identifier de nouveaux fournisseurs à la hauteur de ses exigences.

Développer l'origine France et le régional :

Grâce à sa recherche proactive de partenaires français, SAINT JEAN a identifié des producteurs pour les flocons de pomme de terre, l'emmental bio et le chèvre bio (à 93,3 % origine France).

Pour la farine, SAINT JEAN a noué un nouveau partenariat régional. Située à Clelle (Isère), la minoterie du Trièves fournit désormais une partie de la farine. Ce nouveau partenariat montre la volonté de SAINT JEAN de poursuivre la promotion des filières d'approvisionnement régionales.

La société DEROUX FRERES donne aussi la priorité aux fournisseurs de proximité. Les poules sont principalement nourries par des céréales produites dans la Drôme et les poulettes proviennent d'un élevage situé dans le même département.

→ Relations de confiance avec les fournisseurs : un atout stratégique

Des produits stratégiques pour SAINT JEAN, comme l'huile, les céréales ou le carton, ont été touchés de plein fouet par les conséquences de la guerre en Ukraine. Dans ce contexte de pénuries et de tensions, les partenariats régionaux et les relations de confiance entre SAINT JEAN et ses fournisseurs limitent les ruptures d'approvisionnement.

Si la pénurie d'huile de tournesol a contraint l'entreprise à adapter provisoirement certaines recettes, le retour à la normale s'est fait grâce à l'expertise du service achat qui a su se positionner et suivre les récoltes de tournesol. Cette adaptation des recettes et des étiquetages permettra également de faire face à de futures pénuries. De même, les fournisseurs d'emballages ont continué à livrer SAINT JEAN même dans les périodes les plus critiques.

Une nouvelle fois, le choix de relations pérennes et de la confiance fait la preuve de sa pertinence.

→ Référencer des producteurs bio

Après plusieurs années de travail, SAINT JEAN a identifié, pour son coulis de tomates, un fournisseur de tomates bio au sein de l'Union Européenne, plus précisément en Italie. Il s'agit d'un fournisseur de rang 2 puisque les tomates sont livrées à un industriel de la région, qui livre ensuite des produits transformés. Un référencement de farine bio a également abouti.

6.2.2 Garantir la qualité constante des produits

→ Qualité des matières premières

SAINT JEAN relaye ses engagements qualité auprès de ses fournisseurs en leur faisant signer une charte d'exigences matières premières. Cette dernière porte sur différents critères : qualité, conformité, respect du bien-être animal, respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Chaque fournisseur doit également produire une analyse des dangers sur son process afin d'assurer la qualité sanitaire des produits livrés.

Par ailleurs, avant 2026, si l'offre est disponible, la viande de volaille utilisée dans les produits proviendra d'élevages biologiques ou plein air et la viande de poulet respectera l'ensemble des critères de l'European Chicken Commitment ⁽¹⁾.

SAINT JEAN s'interdit l'utilisation de différents ingrédients, dont les OGM, les matières ionisées, les matières grasses partiellement ou totalement hydrogénées, l'huile de palme, les nanoparticules et les arômes artificiels.



(1) <https://welfarecommitments.com/letters/europe/fr/>

Pour les produits bio, un plan de contrôle renforcé permet de détecter la présence éventuelle de traces de pesticides. De même, les fournisseurs d'épices ont augmenté leurs analyses pour contrôler les matières et être en conformité avec la réglementation.

→ **Garantir la sécurité sanitaire**

L'ensemble des sites de production bénéficie d'une certification IFS au niveau supérieur. Cela traduit la rigueur des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information. Le système HACCP pragmatique de SAINT JEAN permet de déployer le bon niveau de contrôle sur les points sensibles des process afin de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

→ **Œufs : la conversion se poursuit**

L'extension de la grippe aviaire à toutes les régions du monde crée des tensions sur le marché des œufs.

Dans ce contexte, le rachat de la société DEROUX FRERES contribue à sécuriser les approvisionnements. Entreprise familiale créée en 1973, cette société est spécialisée dans la commercialisation d'œufs. Depuis plusieurs années, la société DEROUX FRERES développe des liens avec des éleveurs bio et des éleveurs situés à proximité qui pratiquent l'élevage en plein air. Dans le cadre d'un partenariat avec un éleveur de Bourg-de-Péage, l'entreprise produit des œufs qui respectent le cahier des charges « Label Rouge » pour la fabrication des ravioles. Cette politique de partenariats pérennes avec les producteurs, en parfait accord avec les pratiques de SAINT JEAN, apporte sécurité et stabilité pour les deux parties.

SAINT JEAN poursuit également le développement de ses achats d'œufs bio et plein air. L'entreprise s'est engagée pour ses marques à utiliser exclusivement des œufs et des ovoproduits provenant d'élevages alternatifs aux cages d'ici 2025.

→ **Plan de contrôle des matières premières renforcé**

Dans un contexte de pénurie des matières premières, le risque de fraude est accru. SAINT JEAN met en place des contrôles renforcés, notamment sur les œufs, l'huile de tournesol et les produits avec appellation.

→ **Analyse environnementale des fournisseurs**

Initiée en 2021, l'évaluation de l'impact environnemental des fournisseurs a été déployée en 2022.

Une stagiaire ingénieure spécialisée en environnement, présente dans l'entreprise pendant six mois, a engagé un dialogue avec les fournisseurs de 80 % des matières premières achetées pour compléter des questionnaires adaptés à chaque filière et a analysé les résultats. L'objectif est de repérer les meilleures pratiques et d'inciter les fournisseurs de SAINT JEAN à les dupliquer. Avec toujours la même philosophie : progresser ensemble pour améliorer le respect de l'environnement.

→ **Ecoute client**

SAINT JEAN s'engage à répondre à toute réclamation client dans un délai d'une semaine. Chaque remontée d'information est analysée avec soin par le service Qualité, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

→ **Clean Label**

La démarche « Clean Label » vise à réduire la présence d'additifs et d'allergènes dans les recettes et, plus généralement, à diminuer le nombre d'ingrédients. Elle correspond aussi bien aux attentes des consommateurs qu'à la philosophie de SAINT JEAN.

En 2022, les efforts engagés se sont poursuivis, notamment à travers le référencement de fournisseurs de crème liquide UHT sans additif.

6.2.3 Créer de la valeur pour les clients par une offre créative de produits pastiers

→ **Développer une offre de plus en plus durable**

Au-delà de l'attention portée à la qualité des recettes et des ingrédients, fondamentale pour des produits plaisir, SAINT JEAN met l'accent sur la durabilité de son offre. Au menu, des produits plus sains, plus locaux et plus respectueux de l'environnement.

Côté produits bio, la communication sur la marque « Comptoir du Pastier » s'est renforcée, avec une page Instagram et des partenariats avec des influenceurs. Après une baisse de la demande en 2021, cette dernière a repris en 2022, avec toutefois une croissance limitée par la disponibilité des matières premières.



Partenariat AIX&TERRA

AIX&TERRA est un épicier restaurateur qui préserve et renouvelle la gastronomie provençale.

Au vu de leurs valeurs communes, SAINT JEAN apporte son soutien à l'école de chefs créée à Saulce-sur-Rhône pour transmettre et faire vivre ce remarquable savoir-faire culinaire régional.

→ *Eco-conception des emballages*

Le printemps 2022 a marqué un tournant, avec le lancement simultané d'emballages revisités pour deux gammes phares en forte progression.

Pour les pâtes farcies, le nouveau packaging représente une baisse de 26 % de la quantité de plastique. Au passage, la présentation du produit s'améliore grâce à une meilleure rigidité du sachet. Cette innovation repose sur la création de soudures qui permettent à l'emballage de tenir debout. Toute la gamme de pâtes farcies des marques SAINT JEAN et COMPTOIR DU PASTIER a fait sa mue.

Au même moment, les suprêmes soufflés ont bénéficié également d'emballages entièrement revus. Les suprêmes soufflés aux saveurs variées ne sont plus vendus dans des emballages PVC mais dans des emballages épousant le produit, un emballage innovant qui représente un véritable défi technique. A la clé, 70 % de plastique en moins et un packaging constitué de 70 % de carton recyclable.

La démarche d'éco-conception des emballages menée par SAINT JEAN depuis 2007 répond à une attente forte des consommateurs. La recyclabilité de l'emballage d'un produit est l'atout de vente numéro 1 pour 72 % de personnes⁽¹⁾. 80 % des français⁽²⁾ sont sensibles aux efforts des marques pour adopter des emballages plus respectueux de l'environnement. En misant sur des emballages éco-conçus, SAINT JEAN fait le choix d'une croissance durable.

→ *Vers plus de mono-matériau*

Des essais industriels sont en cours afin de basculer vers des emballages mono-matériau mieux recyclables, notamment pour les pâtes simples. Pour améliorer la recyclabilité de ses emballages, le service industriel doit relever des défis techniques et s'adapter aux filières de traitement des déchets mises en place par l'organisme public Citeo, en cohérence avec la loi AGECE⁽³⁾.

→ *Analyse du cycle de vie et éco-conception*

La démarche d'analyse du cycle de vie engagée en 2021 a été menée à terme, avec la cartographie de l'ensemble des produits. Désormais, SAINT JEAN dispose d'une connaissance fine de l'impact des ingrédients, par catégorie de produit et par type de recette. L'étape suivante consiste à réaliser une analyse du cycle de vie systématique en amont, au moment de l'élaboration des nouveaux produits.

→ *Une palettisation optimisée*

Le colisage des pâtes farcies a été revu afin de ranger un plus grand nombre de colis dans chaque palette. Cette optimisation permet de mieux remplir les camions et donc de réduire le transport. Une amélioration qui bénéficie au bilan carbone.

→ *Promouvoir des modes de livraison durables*

Les clients grenoblois de SAINT JEAN peuvent désormais se faire livrer à vélo, grâce à un partenariat avec Deliveroo.



6.2.4 Produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux

La prise en compte des enjeux environnementaux dans la production est inscrite dans la mission de SAINT JEAN qui met l'accent sur la durabilité. Elle répond aussi aux exigences de plus en plus élevées des clients dans ce domaine.

100 % des sites industriels de SAINT JEAN sont certifiés ISO 14001 et 50001

(1) Etude Shopper CITEO-2019-échantillons de 1 600 personnes

(2) Etude Smurfit Kappa, en partenariat avec Yougov- « le rapport des français à l'emballage » -janvier 2020

(3) Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

→ *Economiser les ressources nécessaires à l'activité*

Le système de management de l'énergie des sites industriels de SAINT JEAN est certifié ISO 50001. Des investissements sont effectués régulièrement pour améliorer l'efficacité énergétique. Afin d'optimiser les utilités (énergie, eau, froid, vapeur, air comprimé), SAINT JEAN travaille sur deux axes : réduire les déperditions énergétiques et valoriser au maximum la chaleur fatale, c'est à dire la chaleur rejetée lors des procédés de fabrication.

→ *Nouveaux équipements de compression d'air*

Dans le cadre de la modernisation du site de Romans-sur-Isère, une nouvelle salle des compresseurs d'air a été mise en place pour alimenter l'ensemble de l'usine. Située à proximité des installations de production de froid et de vapeur, elle facilite la récupération de chaleur et améliore sa mutualisation dans le but d'une meilleure valorisation de la chaleur. La régulation est également optimisée afin de limiter le nombre de compresseurs en marche.

→ *Nouvelles machines pour les pâtes farcies : optimiser la vapeur*

L'investissement réalisé dans de nouvelles machines pour les pâtes farcies entraîne une baisse significative de la quantité de vapeur consommée. L'ensemble des améliorations techniques prévues pour 2023 devrait permettre de diminuer de moitié la quantité de vapeur produite. Grâce à un travail de co-construction avec le fournisseur, la quantité de vapeur pourra être ajustée à celle des produits à pasteuriser.

→ *Vers plus de sobriété*

Fin 2022, SAINT JEAN a présenté le plan de réduction de la consommation d'énergie demandé par la préfecture.

La mise en route du chauffage dans les bureaux a été reportée au 7 novembre, une mesure facilitée par un temps clémente. Côté production, les investissements massifs, planifiés il y a déjà plusieurs années, dans des équipements plus modernes favorisent la sobriété énergétique.

Parmi les actions phares, figure l'installation d'une nouvelle chaufferie pour alimenter l'usine de Romans-sur-Isère. A la clé, un objectif de 15 % de gain d'efficacité énergétique sur le plus gros poste d'émission de gaz à effet de serre.

Dans les actions contribuant à ce gain, on peut citer notamment la récupération de la chaleur des fumées qui permet de baisser la température de 200° à 50°. La chaleur alors récupérée est valorisée dans le préchauffage de l'eau d'appoint de la chaudière vapeur mais également dans le dégivrage des installations de distribution de froid et, demain, dans le chauffage du futur siège social.

SAINT JEAN a également travaillé la question du rendement de combustion avec la mise en place d'un brûleur micromodulant sur la chaudière équipé d'une correction du taux d'oxygène dans les fumées.

La chimie utilisée en chaufferie a également été optimisée grâce à la mise en place d'une bache alimentaire qui dégaze l'oxygène thermiquement au lieu d'un traitement chimique de l'oxygène, l'objectif étant de réduire les substances chimiques rejetées et de diminuer la fréquence des déconcentrations automatiques de la chaudière.

Un plan de comptage énergétique très complet permet de suivre l'efficacité de la chaufferie en temps réel et de réagir en cas de dérive du rendement global de la chaufferie.

La mise en place d'une nouvelle gestion technique centralisée améliore le suivi des installations et permet d'identifier plus rapidement les éventuelles dérives en termes de consommation d'énergie.

Autre illustration, sur le site de Saint-Just-de-Claix, le groupe frigorifique loué chaque été pour un appoint de puissance en production de froid a été remplacé par un système de pompe à chaleur, également en location, permettant d'arrêter complètement la chaudière de production d'eau chaude sanitaire sur la période.

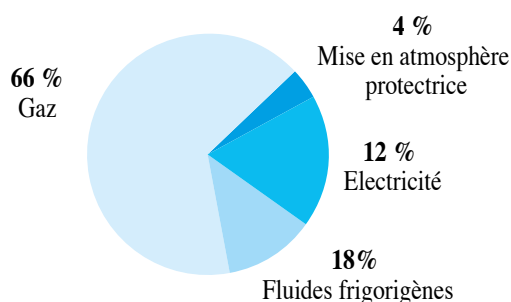
→ *Emission de gaz à effet de serre*

Les émissions de gaz à effet de serre proviennent de différentes sources : consommation d'électricité et de gaz, CO₂ utilisé pour la mise sous atmosphère protectrice des produits, fuites de fluides frigorigènes. En 2023, une étude complète sur l'ensemble des scopes sera réalisée.

En 2022, les émissions liées à la production de froid ont fortement diminué grâce à la finalisation du remplacement progressif des anciennes machines utilisant des fluides HFC par des équipements basés sur l'ammoniac qui n'est pas un gaz à effet de serre.

Ces technologies sont en place dans la nouvelle base logistique depuis le mois de mars et sur tout le site industriel de Romans-sur-Isère depuis décembre. La réglementation sur l'ammoniac est strictement respectée : locaux dédiés avec accès réservé, système de détection de fuites et formation du personnel, etc.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2022 (scope 1 et 2, réglementaire hors véhicules de fonction)



→ Une gestion de l'eau performante

Les nouvelles installations techniques de l'usine de Romans-sur-Isère visent à optimiser la gestion de l'eau et à éviter au maximum le gaspillage. Les études réalisées dans ce cadre permettent de réfléchir à la gestion du risque de pénurie qui risque de se poser à l'avenir.

→ Trackers solaires de la société DEROUX FRERES

La société DEROUX FRERES poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables, avec trois nouveaux trackers solaires. Elle dispose aujourd'hui de cinq unités.

→ Moins de produits de nettoyage

Les efforts pour consommer moins de produits de nettoyage dans l'usine de Romans-sur-Isère ont porté leurs fruits. Grâce au travail mené depuis trois ans par un jeune alternant et son tuteur, le nouveau système de dosage évite toute surconsommation. Le renouvellement du matériel et, notamment, le changement de canules des pistolets ont représenté un investissement de 50 K€.

Au vu des avantages environnementaux et financiers, un système similaire est en cours d'installation dans l'extension de l'usine, avec des buses fixes pour chaque tuyau. L'ergonomie est également améliorée, avec la mise en place de codes couleurs et le recours à plus d'automatisme.

→ Réduire l'empreinte environnementale du numérique et des transports

Le transfert des données dans le cloud débuté en 2021 s'achèvera en 2023. Cette évolution participe à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique.

Une analyse est également en cours pour réduire l'impact carbone des équipes commerciales. Les secteurs géographiques les mieux adaptés à des véhicules électriques seront identifiés.

→ Plateforme logistique

La nouvelle plateforme optimise l'ensemble du circuit logistique et facilite la massification des commandes. La solution technique de Mecalux, choisie par SAINT JEAN, permet de stocker un nombre optimal de palettes sur une surface minimum.

Par ailleurs, les nouvelles installations de stockage présentent d'excellentes performances en matière d'isolation, vérifiées lors des fortes chaleurs de l'été 2022. Des tests de coupure électrique ont confirmé la qualité de l'étanchéité.

Le transfert prochain de toutes les productions de SAINT JEAN sur cette unique plateforme de stockage permettra à l'ensemble des produits de bénéficier de ces excellentes performances.

→ *Lutte contre le gaspillage*

Afin de ne pas jeter les colis incomplets et les petites unités, tous les sites avaient déjà mis en place un dispositif de dons aux associations. À la suite de la création de la plateforme de Romans-sur-Isère, ces derniers seront prochainement gérés de façon centralisée, afin de limiter le temps de préparation, la manutention et la consommation de cartons.

→ *Déchets : réduire et recycler*

SAINT JEAN s'efforce de réduire les déchets de toute nature : emballage des matières premières et des produits finis, déchets des bureaux.

Pour cela, les services concernés s'engagent pleinement dans les démarches d'éco-conception et de recherche continue de filières de valorisation : méthanisation ou compostage pour les déchets organiques, traitement de la ferraille, recyclage des cartons, papiers et plastiques.

En complément, une opération ponctuelle de nettoyage des abords des sites est proposée aux volontaires chaque année. Au printemps 2022, cette initiative a permis de ramasser une dizaine de kilos de déchets divers sur chaque site.

→ *Protéger abeilles et oiseaux*

Depuis 2021, SAINT JEAN est également partenaire de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) de Drôme-Ardèche et de l'Ain. Au printemps, les salariés volontaires ont construit 12 nichoirs à mésanges sur le site de Romans-sur-Isère, des gîtes à chauves-souris à Saint-Just-de-Claix et un hôtel à insectes à Bourg-de-Péage. Des nichoirs ont également été construits et installés à Frans au mois d'octobre. Enfin, une éducatrice a enseigné aux volontaires de Romans-sur-Isère comment réaliser des boules de graines pour nourrir les oiseaux en hiver.

Côté sensibilisation, deux animatrices de la LPO ont organisé en septembre une promenade au bord de l'Isère, non loin de Romans-sur-Isère. Objectif : apprendre à reconnaître quelques oiseaux et leurs chants. Le lendemain, les pasteurs et leurs familles se sont retrouvés au col de la Bataille pour observer les cerfs et les biches avec les impressionnantes longues vues de la LPO. Un moment magique en dépit de la météo peu clémente.

Enfin SAINT JEAN commercialise dans ses boutiques le miel issu de ses ruches au profit de la LPO.

6.3 L'ECOSYSTEME

Intégrée dans le tissu économique et social du territoire, l'entreprise SAINT JEAN soutient différentes actions de solidarité.



6.3.1 Engagée pour un terroir plus solidaire

SAINT JEAN apporte un mécénat financier aux clubs Coup de Pouce de la ville de Romans-sur-Isère qui proposent un soutien scolaire personnalisé à des élèves de CP. SAINT JEAN appuie également le Campus Connecté, destiné aux jeunes bacheliers du territoire désireux de poursuivre leurs études grâce à des formations dispensées à distance. Enfin, SAINT JEAN poursuit son soutien à l'association Proximité qui accompagne les jeunes en recherche d'emploi dans l'agglomération de Valence-Romans.

→ *Aux côtés des sportifs*

En 2022, SAINT JEAN a poursuivi ses partenariats avec le Bourg-de-Péage Drôme Handball Club et avec l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais.

→ *SAINT JEAN signe la charte « Les entreprises s'engagent »*

Impliquée depuis de nombreuses années dans des initiatives solidaires, SAINT JEAN a tout naturellement signé la charte « Les entreprises s'engagent » proposée par le Gouvernement. Elle fait désormais partie du club d'entreprises départemental de la Drôme pour la mise en œuvre de dispositions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

→ *Partenaire du nouveau CFA de la gastronomie*

SAINT JEAN soutient le CFA de la gastronomie créé en 2021 à Marcy-l'Etoile, près de Lyon, à l'initiative du célèbre chef Christian TETEDOIE. Objectif : former près de 350 apprentis chaque année aux métiers de la haute gastronomie.



6.3.2 Agir avec éthique et conformité

→ *Contrôle et conformité*

Les procédures internes (validation des règlements, doubles signatures...) préviennent le risque de fraude financière.

Les comptes du Groupe sont validés par un expert-comptable et par des Commissaires aux Comptes.

En matière de gestion des données, le Groupe respecte le RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données). Les données des clients, détenues dans le cadre des boutiques et de la vente en ligne, sont traitées avec la plus grande attention. La cybersécurité fait l'objet d'une vigilance permanente, grâce à des procédures internes rigoureuses et des formations régulières.

Côté production, les cahiers des charges et les réglementations en vigueur sont respectés sans compromis, afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs.

→ *Relations entre les collaborateurs*

L'esprit d'équipe, la confiance et l'engagement qui constituent les valeurs de SAINT JEAN GROUPE, sont présents au quotidien dans les relations de travail grâce à des formations et des échanges entre pairs. Deux référents sont dédiés à la lutte contre le harcèlement sexuel et contre les agissements sexistes.

→ *Ethique des affaires*

Afin d'éviter tout risque de corruption ou trafic d'influence, les cadeaux d'entreprise reçus et offerts doivent avoir une valeur maximum de cinquante euros.

6.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE RSE 2022

Pour illustrer les contributions de SAINT JEAN GROUPE aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qu'elle soutient, ces derniers sont mis en regard des indicateurs.

DOMAINE	INDICATEUR	2020	2021	2022	RÉFÉRENTIELS	
					* **	
<i>Faire grandir chaque pastier dans un environnement de travail sécurisant</i>						
Emploi ⁽¹⁾	Effectif total (au 31/12)	455	477	517	Article 1-1°-a	8
	Répartition des effectifs par structure juridique	0,7 % SAINT JEAN BOUTIQUE 0,9 % SAINT JEAN GROUPE 0,4 % CIE AGRICOLE DE LA CRAU 98 % SAINT JEAN	0,6 % SAINT JEAN BOUTIQUE 0,8 % SAINT JEAN GROUPE 0,2 % CIE AGRICOLE DE LA CRAU 98,4 % SAINT JEAN	0,5 % SAINT JEAN BOUTIQUE 0,6 % SAINT JEAN GROUPE 3,9 % DEROUX FRÈRES 95 % SAINT JEAN	Article 1-1°-a	8
	Effectif total par statut	Ouvriers 61 % ETAM 24 % Cadres 15 %	Ouvriers 62 % ETAM 22 % Cadres 16 %	Ouvriers 54 % ETAM 30 % Cadres 16 %	Article 1-1°-a	8
	Proportion des contrats en CDI	96 %	94 %	91 %	Article 1-1°-a	8
	Part d'intérim/nombre d'intérimaires	31,5 ETP	21,3 ETP	34,4 ETP		
	Salariés couverts par une convention collective	100 %	100 %	100 %	Article 1-1°-c	8
	Répartition des collaborateurs par âge	1 % < 20 ans 18 % entre 20 et 29 ans 26 % entre 30 et 39 ans 29 % entre 40 et 49 ans 23 % entre 50 et 59 ans 3 % > 60 ans	1 % < 20 ans 17 % entre 20 et 29 ans 25 % entre 30 et 39 ans 31 % entre 40 et 49 ans 23 % entre 50 et 59 ans 3 % > 60 ans	3 % < 20 ans 19 % entre 20 et 29 ans 22 % entre 30 et 39 ans 30 % entre 40 et 49 ans 24 % entre 50 et 59 ans 2 % > 60 ans		10
	Moyenne d'âge	41,5 ans	41,4 ans	41,1 ans		10
	Organisation du travail	40 % Production 2x8 4 % Production 3x8 26 % Production journée 4 % Production nuit 27 % Siège journée	40 % Production 2x8 4 % Production 3x8 27 % Production journée 4 % Production nuit 25 % Siège journée	50 % Production 2x8 2 % Production 3x8 14 % Production journée 4 % Production nuit 30 % Siège journée	Article 1-1°-b	8
	Temps de travail	35 h	35 h	35 h	Article 1-1°-b	8
	Nombre d'accords signés	3	2	3 + 2 avenants	Article 1-1°-c	8
	Ancienneté moyenne	10 ans	9,4 ans	9,3 ans		8
	Taux de rotation sur les CDI (au 31/12)	15,5 %	12,3 %	14,4 %	Article 1-1°-a	8
	Taux d'absentéisme (absences pour maladie, maladie professionnelle, accident de travail et de trajet)	6,73 %	6,97 %	7,29 %	Article 1-1°-b	3
	Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés	15 789	14 036	8 884 ⁽³⁾	Article 1-1°-e	4
	Nombre d'heures de formation par salarié par statut et par sexe (H/F)	Ouvriers 12/26 ETAM 19/10 Cadres 20/16	Ouvriers 57/37 ETAM 31/14 Cadres 21/20	Ouvriers 67/44 ETAM 39/17 Cadres 38/36	Article 1-1°-e	4
	Nombre de stagiaires (salariés ayant bénéficié d'une formation pendant l'année)	445	518	552	Article 1-1°-e	4
	Taux de formation/plan de formation	ND	80 %	80 %	Article 1-1°-e	4
	Nombre d'alternants et de contrats de professionnalisation	19	20	28		10
	Nombre de certificats de qualification professionnelle	3	1	5		4
Nombre d'alternants recrutés en CDD et CDI	3 alternants en CDI	1	3		10	
Nombre de recrutements par coopération	4	13	16		10	
Parité (H/F) sur effectif global	49 % F 51 % H	48 % F 52 % H	49 % F 51 % H	Article 1-1°-f	5	
Parité (H/F) sur effectif de l'encadrement	48 % F 52 % H	44 % F 56 % H	44 % F 56 % H	Article 1-1°-f	5	
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	4,3 %	6,1 %	> 6 %	Article 1-1°-f	10	
Nombre de salariés en situation de handicap	18	23	28	Article 1-1°-f	10	
Animer une politique prévention, santé et sécurité au travail ⁽²⁾	Accidents du travail avec arrêt de travail >24h	26	32	27	Article 1-1°-d	3
	Taux de fréquence TF (Nombre d'accidents du travail avec arrêt par millions d'heures travaillées)	39,44	46,4	41,2	Article 1-1°-d	3
	Taux de fréquence TF2 (Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées)	43,99	52,2	48,5	Article 1-1°-d	3
	Taux de Gravité TG (Nombre de jours d'absence pour motif d'accident pour mille heures travaillées)	1,86	4,2	3,9	Article 1-1°-d	3
	Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	1 (4 reconnues en 2021)	2	8	Article 1-1°-d	3

* Article 225

** Objectifs de Développement Durable (ODD)

(1) 100 % des salariés sont présents en France Métropolitaine

(2) Les indicateurs de santé sécurité, de taux de rotation et de formation concernent seulement SAINT JEAN

(3) Modification du périmètre des formations qui exclut dorénavant les formations au poste

DOMAINE	INDICATEUR	2020	2021	2022	RÉFÉRENTIELS	
					*	**
<i>Proposer aux consommateurs des produits responsables tout au long de leur cycle de vie</i>						
Maîtriser les filières d'approvisionnement	Part d'achat MP ⁽¹⁾ en région Auvergne Rhône Alpes et Franche Comté (en quantité)	21 %	21 %	22 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat MP reste de la France (en quantité)	42 %	54 %	54 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat MP reste de l'Europe géographique (en quantité)	32 %	20 %	19 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat MP reste du monde (en quantité)	5 %	4 %	5 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat de MP IGP/AOP (en quantité)	8 %	8 %	9,5 %		9 et 15
	Part de MP issues de l'agriculture biologique (en quantité)	21 %	20 %	18 %	Article 1-3-b°	15
	Part des œufs de poules issues d'élevages alternatifs (ponte au sol, plein air, bio)	22 %	36 %	41 %		15
	Part d'achat emballage en région Auvergne Rhône Alpes (en CA ⁽²⁾)	35 %	38 %	40 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat emballage reste de la France (en CA)	49 %	39 %	32 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat emballage reste de l'Europe (en CA)	16 %	23 %	29 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat emballage reste du monde (en CA)	0 %	0 %	0 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat d'emballage réalisé chez des fournisseurs certifiés ISO14001	54 %	51 %	47 %		8
Poids moyen total d'emballage par UVC	16,59 g	16,59 g	16,33 g		9 et 12	
Garantir la qualité constante des produits	Evaluation fournisseurs de MP (Moyenne de la note/100)	92	89	89	Article 1-3-b°	16
	% de Couples MP/ fournisseurs à risque de fraude dont le risque food fraud faible	98,60 %	97,47 %	99,04 %		8
	Evaluation fournisseurs d'emballages	90 %	88 %	89 %		16
	Evaluation Transporteurs	85 %	84 %	83 %		16
	Nombre de réclamations clients ppm	14,9	15,5	16,7		8
	Nombre d'analyses sensorielles	1 245	1 404	1 256		8
	Nombre d'analyses : microbio, physico, ADN	6 932	5 679	5 825		3
Produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux	Consommation de gaz en kWh par tonne fabriquée	856	812	791	Article 1-2-c°ii	13
	Consommation d'électricité en kWh par tonne fabriquée	872	826	836	Article 1-2-c°ii	13
	Talon énergétique	1 853	1 770	1 588		13
	Consommation d'eau en m ³ par tonne fabriquée	5,9	5,7	5,2	Article 1-2-c°ii	14
	Déchets totaux en tonne	1 427	1 486	1 511		12
	Taux de déchets recyclés	19 %	13,6 %	14,4 %		12
	Taux de déchets réemployés (palettes, cuves ...)	ND	5 %	4,2 %	Article 1-2-c°i	12
	Quantité de déchets organiques valorisés en tonnes	624	654	622		
	Contribution Citéo	320 k€	355 k€	347 k€		12
	Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre Périmètre réglementaire Scope 1 et 2	4 660	5 142	4 914	Article 1-2°-d	13
<i>Inscrire les activités de SAINT JEAN au sein de l'écosystème en dialogue constant avec les parties prenantes</i>						
Etablir des synergies sur le territoire pour plus de solidarité	Contribution par mécénat à des structures sociales locales (dont Break Poverty)	39 525 euros	25 605 euros	30 000 euros		1 et 17
	Soutien aux associations sportives locales	24 700 euros	47 920 euros	36 900 euros		17
	Dons alimentaires en tonnes	42	65	51		2

* Article 225

** Objectifs de Développement Durable (ODD)

(1) MP : matières premières

(2) en CA : en pourcentage du chiffre d'affaires

6.5 RISQUES EXTRA-FINANCIERS

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
Impact Activité	Image et réputation	Défaut d'identification des marques	La promotion des marques est une démarche continue. Les actions de SAINT JEAN se veulent exemplaires et en cohérence avec la stratégie des marques afin d'accroître la reconnaissance des produits et du savoir-faire de la Maison SAINT JEAN.
	Attente des clients	Exigence de la grande distribution en matière de RSE	Afin de maintenir ses référencements, SAINT JEAN s'attache à répondre de manière transparente et sincère aux demandes de ses clients et des parties prenantes.
	Attente des consommateurs	Pollution engendrée par les emballages des produits	SAINT JEAN soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastiques soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030 sans compromettre la sécurité sanitaire. Dans le cadre de sa stratégie en économie circulaire, SAINT JEAN travaille avec différentes instances pour se conformer au décret 3R et aux autres réglementations concernant les emballages.
		Nouvelle attente des consommateurs en matière de naturalité	Les gammes de produits sont développées pour répondre aux attentes des consommateurs, en matière de santé et de sécurité nutritionnelle (agriculture biologique, naturalité, clean label, éco-conception...).
		Risque médiatique en cas d'utilisation de matières premières contraires aux principes du bien-être animal	SAINT JEAN s'engage à n'utiliser, pour ses produits à marque, que des oeufs issus de poules élevées en plein air d'ici 2025 au plus tard ainsi que de la volaille respectant les critères de l'European Chicken Commitment, d'ici 2026.
	Qualité nutritionnelle des produits	Risques des additifs et des conservateurs dans les produits	SAINT JEAN élimine de ses recettes les additifs et conservateurs et veille à utiliser des ingrédients cleans.
	Qualité et sécurité sanitaires des produits	Risques sanitaires des aliments produits	SAINT JEAN intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. L'entreprise a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des dangers), en l'adaptant à toute modification du process, dans le respect de la réglementation, et du cahier des charges clients. En matière de qualité des produits, SAINT JEAN a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS Food en vigueur. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont réévalués sur l'ensemble des sites à minima annuellement. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.
	Implantation géographique et environnement	Vulnérabilité aux événements climatiques de nos usines implantées dans la même région	Les normes de construction suivies tiennent compte des événements climatiques possibles. Comme tous les acteurs industriels de la région, SAINT JEAN considère que la problématique de l'approvisionnement en eau est cruciale pour son modèle économique. Des innovations sont déployées localement pour réduire sa consommation en eau.
		Rareté d'un produit en raison des conditions météorologiques défavorables ou d'une zoonose	Une cartographie des fournisseurs étudie leur vulnérabilité à des événements climatiques. SAINT JEAN souhaite développer ses filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs. La mise en culture des ingrédients est supérieure au besoin estimé et un référencement au-delà de l'aire géographique prédéfinie est effectué avec éventuellement un changement des emballages en conséquence.
	Ressources naturelles et énergies	Difficultés d'approvisionnement	SAINT JEAN travaille à optimiser ses consommations d'énergie afin de s'approvisionner de la quantité de ressource suffisante notamment dans sa nouvelle usine. De nombreux investissements sont réalisés dans les utilités des usines. Par exemple, des chaudières performantes équipées de brûleurs micromodulant et de récupération de chaleur sur les fumées, les productions de froid sont équipées de variateur de vitesse, de récupération de chaleur et de Haute Pression flottante, l'isolation des bâtiments est choisie selon des critères de performance, la mise en place de gestions techniques centralisées et de comptage d'énergie et aussi la récupération de chaleur fatale sur les eaux de cuisson et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation permettent de limiter les consommations.
			SAINT JEAN a mis en place un service performance énergétique pour suivre les évolutions des disponibilités en énergie et être en mesure de contracter rapidement avec les fournisseurs, SAINT JEAN entretient des liens étroits avec ceux-ci.
		Exigences des fournisseurs	SAINT JEAN a mis en place des plans de contrôles stricts visant à maintenir la conformité de ses rejets. SAINT JEAN a formé son équipe en charge de l'environnement afin de pouvoir être en mesure d'échanger avec les fournisseurs d'eau.
		Restriction des approvisionnements	SAINT JEAN a une procédure de gestion de crise qui serait convoquée en cas de restriction d'énergie et de ressources.
	Ressources humaines	Difficultés des recrutements	Les ressources humaines sont adaptées à l'activité et à la croissance de l'entreprise. L'attractivité de SAINT JEAN est prise en compte pour conserver ses collaborateurs et répondre aux difficultés de recrutement et à la croissance de l'entreprise. L'entreprise poursuit une démarche de recrutement multicanal et orientée vers la formation : apprentissage, développement des CQP, programme Hope, programme SAS Agro, pôle formation maintenance. L'appel à volontaires intensités pour soutenir les équipes en sous-effectifs ou en pic d'activité est pratiqué chaque fois que le besoin s'en fait sentir.
La santé et la sécurité des collaborateurs		SAINT JEAN a mis en place une politique santé sécurité permettant de garantir des conditions de travail sécurisantes et a engagé depuis 2021 un projet sécurité structurant qui intègre l'ensemble des collaborateurs. SAINT JEAN a revu son analyse de risque (Document Unique) afin de la rendre adaptée au terrain. Des prérequis à déployer dans les usines et des incontournables sécurité ont été décidés. La démarche santé sécurité est accompagnée d'une démarche managériale permettant d'engager les managers et les collaborateurs dans cet enjeu.	
Attentes des collaborateurs en matière de gestion de leur parcours professionnel		La démarche de SAINT JEAN en matière de formation cherche à garantir l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leur métier. SAINT JEAN travaille également à renforcer son attractivité. Un baromètre social est déployé régulièrement comme moyen d'écoute des salariés, afin d'adapter les actions de Qualité de Vie au Travail aux attentes.	
Départ de personnes clés		Etat des lieux des postes à risques et des suppléances à recruter ou à former pour assurer la continuité de l'activité, ainsi que la formalisation de certaines connaissances.	

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
	Matières premières	Hausse du prix de certaines matières premières	Diversification des activités et des produits afin de limiter la dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. SAINT JEAN sécurise ses approvisionnements en travaillant avec au minimum deux fournisseurs afin de garantir une hausse limitée et juste de la matière première.
		Raréfaction de certaines matières premières indispensables à l'activité de SAINT JEAN	SAINT JEAN a une stratégie de diversification de ses fournisseurs afin de garantir l'approvisionnement en certaines matières premières. SAINT JEAN travaille à sécuriser les filières de ses principaux ingrédients. SAINT JEAN met en place des partenariats avec ses fournisseurs et aide au maintien et/ou à la création de filière.
		Fraudes alimentaires et non conformités des matières premières et des emballages	SAINT JEAN utilise de nombreuses matières premières provenant majoritairement de pays européens, les provenances hors Europe sont limitées au maximum. La démarche est de garantir la bonne pratique des achats : cahier des charges, évaluation, sélection des fournisseurs, évaluation des risques de fraudes revue chaque année, évaluation de la dépendance financière...
	Informatique	Sécurité informatique dans un contexte de digitalisation des process	Des communications régulières alertent les collaborateurs SAINT JEAN sur les risques de hackage, cyber attaque et les bonnes pratiques pour les éviter. Une formation interne aux fondamentaux SI et une sensibilisation aux risques Cyber est dispensée, chaque année, à tous les collaborateurs et aux nouveaux arrivants. Homogénéisation de nos systèmes et ancrage de procédure tant au niveau de l'acquisition d'une solution informatique que pendant l'exploitation ou en prévision de l'imprévu par des sauvegardes régulières et des tests de restauration. Sécurisation des accès à notre Système d'Information tant interne qu'externe.
Impact juridique	Evolution des réglementations	Evolutions réglementaires impactant les activités du Groupe	L'organisation en matière de veille réglementaire et l'adhésion aux organisations professionnelles de ses filières permettent à SAINT JEAN de participer activement aux groupes de travail traitant des futures évolutions réglementaires et donc d'être très en amont des décisions. Ces processus garantissent une conformité en lien avec les instances en charge de ces sujets.
Impact industriel et environnemental	Maîtriser et optimiser les consommations d'énergie	Impact du prix et de la rareté de certaines ressources (énergie, gaz, d'inertage, eau...)	Des contrats avec des fournisseurs de matières premières ou d'énergie sont signés pour fixer les cours en fonction des volumes prévus, l'adhésion à une centrale d'achat groupé permet de connaître les tendances et de bénéficier des meilleurs tarifs.
		Impact environnemental de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre	Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continuera à optimiser les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique. SAINT JEAN investit dans la performance environnementale de ses usines lors du choix de nouveaux équipements. SAINT JEAN se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions.
	Sécurité des installations	Risques environnemental, incendie, pollution des sols et de la nappe phréatique	Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels de SAINT JEAN est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.
Impact financier	Dépendance vis-à-vis de fournisseurs	Défaillance des fournisseurs	Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats chez un même fournisseur. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.
	Dépendance vis-à-vis des clients	Défaillance de certains clients	SAINT JEAN travaille avec environ 2 500 clients et veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients. Son organisation est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque client. Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés. L'ensemble des créances et dettes est à échéance de moins d'un an. Un travail sur la rentabilité a été entamé en 2022 permettant de mettre en lumière les marchés non rentables. Cela permet également à SAINT JEAN de s'engager avec des clients fiables et en phase avec la démarche SAINT JEAN.
Impact pandémie	Risques Coronavirus-Covid-19	Impact des mesures sanitaires sur la consommation, la production, les approvisionnements, l'investissement - Risques sur la poursuite des activités des sites (Approvisionnement - Clients - Personnel)	Renforcement du suivi des clients, des prestataires et des fournisseurs Adaptation des mesures de sécurité sanitaire en fonction de l'évolution de la pandémie suivie par le service RH et SST. Développement d'autres vecteurs de commercialisation - Réorganisation du Groupe en s'appuyant sur ses capacités d'adaptation.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middledext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2021, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des Administrateurs qui est maintenue à un an. De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

• Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

SAINT JEAN GROUPE est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf administrateurs dont six indépendants.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middledext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

• Parité hommes / femmes

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres dont quatre femmes, le taux de féminisation du Conseil d'Administration est ainsi de plus de 44 %, soit supérieur aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

• Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été de 96 %.

• Invités au Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

• Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'activité, de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des rémunérations allouées (jetons de présence), des conventions règlementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de l'achat et de la cession d'actifs, des projets d'investissements, de l'avancement des travaux et du suivi du budget pour l'extension de la nouvelle usine de Romans, de la nomination du Président de SAINT JEAN et de sa

rémunération, de la nomination d'un Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE et de sa rémunération, de la rémunération du Président de SAINT JEAN GROUPE, des documents prévisionnels, de la souscription d'un emprunt bancaire par une filiale, du budget consolidé prévisionnel 2023, d'investissements prévisionnels 2023 et du budget prévisionnel consolidé 2023-2028 du groupe SAINT JEAN, d'un projet d'absorption d'une filiale, de la nomination de Commissaires aux Comptes, de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions, du renouvellement des conventions d'intégration fiscale, de la signature d'un avenant au bail avec SAINT JEAN.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

• Modalités d'accès des Administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du Groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et, d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

• Organisation et fonctionnement des comités

- Comité d'Audit

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- Autres comités

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

LISTE DES MANDATS

Les mandats et fonctions exercés par les Administrateurs au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, est également Président de la SAS PARNY.

En dehors du Groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT n'exerce aucun autre mandat.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Président de DEROUX FRERES,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAS DU ROYANS,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Co-gérant de la S.C.I DEROUX JUVEN.

En dehors du Groupe, Monsieur Guillaume BLANLOEIL est Président de l'ARIA (association des industries agroalimentaires) Auvergne-Rhône-Alpes.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, M. Laurent DELTOUR est membre du Conseil de Surveillance de SYCOMORE FACTORY et administrateur de la fondation CELSIUS.

M. Erik BLACHE, représentant de la société EXIMIUM, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, M. Erik BLACHE n'exerce aucun autre mandat.

M. Marc CHAPOUTHIER, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est Président de la société S.A.S DECHETS-ENVIRONNEMENT, 2ème Vice-Président et administrateur du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et gérant de la S.C.I GANYM.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

Mme Martine COLLONGE, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, Senior Advisor du groupe INTUITAE, conseiller en investissement financier, déléguée régionale de l'AFFO et censeur au sein du Conseil d'Administration de la société LEPERMISLIBRE.

Mme Françoise VIAL-BROCCO, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Françoise VIAL-BROCCO est administrateur de KYOSEL (anciennement CONSEIL PLUS GESTION), gérante associée de FVB FINANCE Eurl, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de la société SOFIOUEST, Senior Advisor du groupe INTUITAE via FVB FINANCE et déléguée régionale de l'AFFO.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2023

La rémunération fixe du Président Directeur Général, du Vice-Président et du Directeur Général Délégué, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le Groupe.

Les Administrateurs reçoivent une rémunération allouée fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les rémunérations allouées se sont élevées à 68 500 euros.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2022

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice 2022, à M. Claude GROS.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2022.

Tableau des rémunérations

Administrateurs opérationnels	Rémunérations fixes et variables dues en K€									
	Partie fixe		Partie variable annuelle		PEE/PERCO		Avantage en nature		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Claude GROS, P.D.G de SAINT JEAN GROUPE	18	18	-	-	8	8	-	-	26	26
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	260	260	20	18	-	-	4	4	284	282

Administrateurs dépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2022	2021
Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur	8,0	8,0
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	8,5	8,5

Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2022	2021
EXIMIUM, Administrateur,	8,0	8,0
Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	8,0	8,0
Aline COLLIN, Administrateur	8,0	8,0
Martine COLLONGE, Administrateur	9,5	9,5
Laurent DELTOUR, Vice-Président	9,0	9,0
Françoise VIAL-BROCCO, Administrateur	9,5	9,5

RATIO D'EQUITÉ

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société SAINT JEAN GROUPE.

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération moyenne des salariés à temps plein de la société et du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération médiane des salariés à temps plein de la société et des mandataires sociaux.

	2022	2021
Ratio d'équité avec la rémunération moyenne		
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	0,24	0,23
Ratio d'équité avec la rémunération médiane		
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	0,62	0,64

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Il n'y a pas de convention, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2022, le capital et les droits de vote exerçables de SAINT JEAN GROUPE étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,25	2,43
Claude GROS (usufruit)	-	48,51
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,25	1,37
Enfants GROS (nue-propriété)	44,39	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,21	16,62 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	63,10	68,93
Société Eximium	6,94	6,23
Laurent DELTOUR	8,43	7,37
Public	21,53	17,47
TOTAL	100,00	100,00

(1) Les droits de vote sont exerçables par le nu-propriétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et il n'y a pas eu de déclarations de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2022.

Le personnel du Groupe détenait, au 31 décembre 2022 :

- dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 43 660 actions de la société, représentant 1,30 % du capital.
- dans le cadre d'attribution d'actions gratuites, 72 746 actions de la société, représentant 2,17 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 a nommé un Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} janvier 2023.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SAINT JEAN GROUPE précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2022 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	159 542	308 226	174 511	210 132	164 835
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(888 640)	(598 371)	112 777	(1 030 095)	(473 774)
- Impôts sur les bénéfices	(442 553)	71 480	(146 445)	(113 275)	(715 187)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(162 365)	531 882	(259 195)	(570 689)	221 331
- Montant des bénéfices distribués	738 249	-	-	335 568	⁽¹⁾ 335 568
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	(0,13)	(0,20)	0,08	(0,27)	(0,07)
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,05)	0,16	(0,08)	(0,17)	0,07
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	-	-	0,10	⁽¹⁾ 0,10
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	4	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	472 270	556 017	306 224	338 649	296 997
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	259 852	292 559	182 762	207 545	193 016

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches
au cours de l'exercice 2022 sur les titres SAINT JEAN GROUPE*

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E.	695 347	- -	17,43 euros 23,30 euros
M. Laurent DELTOUR, Vice-Président	113 147	-	21,80 euros
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	24	-	19,30 euros
Mme Aline COLLIN, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	11 21	- -	19,30 euros 19,30 euros
Mme Martine COLLONGE, Administrateur	651	-	19,47 euros
Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	5	-	19,30 euros
Mme Françoise VIAL-BROCCO, Administrateur	100	-	19,00 euros
Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
à Mme Aline COLLIN, Administrateur	7	-	19,30 euros

Bilan

ACTIF	31.12.2022			31.12.2021
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés...	4	4	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 589	-	1 589	67
Constructions	424	191	233	257
Autres immobilisations corporelles	46	39	7	10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	22 385	31	22 354	27 784
Créances rattachées à des participations	3 316	20	3 296	3 258
Autres titres immobilisés	6	-	6	6
	27 770	285	27 485	31 382
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5	-	5	-
Autres	878	-	878	206
ACTIONS PROPRES	-	-	-	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 567	-	4 567	-
DISPONIBILITES	36 312	-	36 312	37 740
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17	-	17	15
	41 779	-	41 779	37 961
TOTAL DE L'ACTIF	69 549	285	69 264	69 343

au 31 décembre 2022

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
(en milliers d'euros)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	55 041	55 947
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	221	(571)
Provisions réglementées	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	68 596	68 710
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	107	123
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	214	163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152	127
Dettes fiscales et sociales	195	220
Autres dettes	-	-
TOTAL DES DETTES	561	510
TOTAL DU PASSIF	69 264	69 343

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Montant net du chiffre d'affaires	165	210
Transferts de charges, autres produits	24	5
	189	215
Charges d'exploitation :	(354)	(298)
Autres achats et charges externes	(15)	(7)
Impôts, taxes et versements assimilés	(297)	(339)
Salaires et traitements	(193)	(208)
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(31)	(29)
sur actif circulant : dotations aux provisions	-	(1)
Autres charges	(74)	(73)
	(964)	(955)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(775)	(740)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	277	132
reprises dépréciations financières	-	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10	-
	287	132
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(6)	(71)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(6)	(71)
RESULTAT FINANCIER	281	61
RESULTAT COURANT avant impôts	(494)	(679)
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
reprise dépréciation et transfert de charges	-	470
amortissements dérogatoires	-	-
	-	470
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	(5)
dotations aux amortissements et provisions	-	(470)
	-	(475)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	(5)
Impôts sur les bénéfices	715	113
Total des produits	476	817
Total des charges	(255)	(1 388)
RESULTAT NET	221	(571)

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces comptes ont été arrêtés le 30 mars 2023 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La situation en Ukraine et le contexte inflationniste mondial ont impacté défavorablement la performance des filiales de la société en raison, notamment, des hausses constatées sur les prix des matières premières, de l'énergie et des transports. A ce jour, cette crise ne remet néanmoins pas en cause le principe de continuité d'exploitation de notre société.

SAINT JEAN GROUPE a absorbé par voie de fusion la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en date du 22 juin 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Les principaux impacts de cette fusion sur les comptes de l'exercice 2022 sont les suivants :

- annulation des titres de participation dont la valeur nette s'élevait à 5 429 K€,
- reprise des postes d'actifs et de passifs de la société CIE AGRICOLE DE LA CRAU, dont notamment :
 - terrains pour 67 K€,
 - disponibilités pour 3 934 K€,
 - capitaux propres pour 3 974 K€,
- comptabilisation d'un mali technique de fusion en immobilisations corporelles pour un montant de 1 454 K€, correspondant à la différence entre la valeur nette des titres annulés et le montant des capitaux propres de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU au 31 décembre 2021. Ce mali est représentatif d'une plus-value latente sur des terrains situés sur le Domaine de la Peronne à Miramas et anciennement détenus par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. Au 31 décembre 2022, la valeur vénale des biens immobiliers détenus est supérieure à leur valeur comptable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- terrains et mali technique relatifs à des terrains : aucun amortissement
- agencements de terrains 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencements des constructions de 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles de 2 à 10 ans

Au 31 décembre 2022, la société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur nécessitant une dépréciation des actifs corporels.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de six ans avec un taux d'actualisation de 8,51 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenus sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation, par comparaison avec leur valeur brute, est la valeur liquidative pour les Sicav et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 107 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 3,80 % (taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2022) et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2022 en application de la recommandation ANC 2013-02.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	535	1 525 ⁽¹⁾	1	2 059
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 259	-	19 259 ⁽¹⁾	-
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	3 272	1 080	1 036	3 316
. dépôt et caution	6	-	-	6
TOTAL DES VALEURS BRUTES	45 461	2 605	20 296	27 770

(1) Les variations constatées en 2022 s'expliquent principalement par l'impact de l'absorption de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU :

- augmentation des immobilisations corporelles : terrains pour un montant de 67 K€ et mali technique comptabilisé pour 1 454 K€,
- diminution des immobilisations financières (valeur brute et dépréciation ci-dessous).

Compte-tenu de l'expertise réalisée en 2015, la valeur vénale des actifs immobiliers de la société est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes au 31 décembre 2022.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	201	30	1	230
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	13 830	-	13 830 ⁽¹⁾	-
. titres PARNY	31	-	-	31
. avances PARNY	14	6	-	20
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	14 080	36	13 831	285

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2021	31.12.2022
Sicav monétaires	-	4 567
TOTAL VMP	-	4 567
Dépôts à terme (DAT)	28 601	36 000
Intérêts à recevoir sur DAT	52	127
TOTAL DES DAT	28 653	36 127
TOTAL	28 653	40 694

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2022.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2022, la société ne détenait aucune action propre.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2021, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2022	68 710
Variation en cours d'exercice :	
- distribution d'un dividende de 0,10 € par actionnaire ⁽¹⁾	(335)
- résultat de l'exercice	221
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2022 avant affectation du résultat	68 596

(1) dividendes pour 3 355 677 actions composant le capital au jour de la distribution

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2021	Dotations	Reprises		31.12.2022
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	123	-	-	16	107
. provision pour impôts	-	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	13 830	-	-	13 830	-
. sur titres PARNY	31	-	-	-	31
. sur avances PARNY	14	6	-	-	20
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	13 998	6	-	13 846	158

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	Dont entreprises liées	Dont hors Groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	25 701	25 701	-
Clients et comptes rattachés	5	5	-
Autres créances	878	316	562
Emprunts et dettes financières diverses	214	214	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152	-	151
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	6	6	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	277	76	201

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
DEROUX FRERES, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Location	45

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	125
. Dettes fiscales et sociales	78
	<hr/>
	203

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	127
. Autres créances	-
	<hr/>
	127

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	17
---------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2021	31.12.2022
Prestations de services	166	117
Location	44	45
Vente	-	3
TOTAL	210	165

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - TRANSFERT DE CHARGES

	31.12.2021	31.12.2022
Transfert de charges	-	8
TOTAL	-	8

Note 12 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2021	31.12.2022
Produits de participations	-	-
Produits sur VMP et DAT	92	211
Intérêts des avances	40	76
Autres produits	-	-
Total produits financiers	132	287
dont entreprises liées	40	76
Autres charges	-	-
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	66	-
Dotation pour dépréciation des titres et avances PARNY	5	6
Total des charges financières	71	6
dont entreprises liées	71	6
RESULTAT FINANCIER	61	281

Note 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2021	31.12.2022
Reprise de provision sur les attributions d'actions gratuites	442	-
Produits exceptionnels divers	28	-
Provision sur les attributions d'actions gratuites	(470)	-
Charges exceptionnelles diverses	(5)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5)	-

Note 14 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(494)	-	(494)
Résultat exceptionnel	-	-	-
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	715	715
Reprise de la provision impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	(494)	715	221

Note 15 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Note 16 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2022, SAINT JEAN GROUPE employait quatre personnes.

Note 17 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant versé aux Administrateurs, au titre des rémunérations allouées (jetons de présence), s'est élevé à 68,5 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2022 sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE	
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	
Rémunération fixe	18	
Rémunération variable	-	
Avantages en nature	-	
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	
Abondement PERCO	2	
TOTAL	26	

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est Président de SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière une rémunération brute annuelle de 284 K€.

Note 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT JEAN GROUPE	ERNST & YOUNG AUDIT		AURYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	20 000 €	100 %	20 000 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	20 000 €	100 %	20 000 €	100 %

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SAINT JEAN GROUPE sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque Valence a consentis à SAINT JEAN pour un montant total restant dû au 31 décembre 2022 de 4,2 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le LCL a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 10 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que la BNP PARIBAS a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 9,5 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CREDIT AGRICOLE a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 13,3 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 9,4 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

Note 20 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, PARNY, DEROUX FRERES et SAINT JEAN GROUPE ont une durée expirant le 31 décembre 2022.

La convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 21 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	40	
Provision pour engagements de retraite	107	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 25 %		37

Note 22 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	221
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	-
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	221

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	SAINT JEAN 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	9 220	915	50
Capitaux propres autres que le capital	11 456	6 404	(72)
Quote part du capital détenue (en %)	100	49	100
Valeur comptable brute des titres détenus	21 457	896	32
Valeur comptable nette des titres détenus	21 457	896	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	3 219	-	20
Montant cautions et avals donnés par la société	23 629	22 768	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	96 882	2 587	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(1 700)	1 203	(6)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-

Rapport de l'Organisme de Vérification sur la déclaration de performance extra-financière

Aux Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite par la société SAINT JEAN GROUPE SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro n° 3-2013, portée disponible sur www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière du Groupe est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 9 mars 2023 et le 6 avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 15 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents

aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et,
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁽¹⁾ ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en⁽²⁾,
- nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 30 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 7 avril 2023
FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

1. **Données sociales** : SAINT JEAN SAS et de DEROUX FRÈRES sauf exception pour les indicateurs suivants qui concernent seulement SAINT JEAN SAS : Nombre d'accords signés, Nombre d'alternants et de contrats de professionnalisation, Nombre d'alternants recrutés en CDI et CDD, Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés (processus vérifié), Parité H/F sur effectif global, Nombre de salariés en situation de handicap, Accidents de travail avec arrêt de travail, Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt > 24 h, Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt

Données environnementales : Site de Romans pour les indicateurs suivants : Consommation de gaz en kWh par tonne fabriquée, Consommation d'électricité en kWh par tonne fabriquée, Tonnage de déchets totaux

Données sociétales : SAINT JEAN SAS

2. Effectif total (au 31/12), Effectif total par statut, Répartition des collaborateurs par âge, Moyenne d'âge, Organisation du travail, Nombre d'accords signés, Ancienneté moyenne, Nombre d'alternants et de contrats de professionnalisation, Nombre d'alternants recrutés en CDI et CDD, Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés (processus vérifié), Parité H/F sur effectif global, Nombre de salariés en situation de handicap, Accidents de travail avec arrêt de travail, Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt, Consommation de gaz en kWh par tonne fabriquée, Consommation d'électricité en kWh par tonne fabriquée, Déchets totaux en tonnes, Contribution CITEO, Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre (scope 1 et 2), Part d'achat MP en région Auvergne Rhône Alpes et Franche Comté (en quantité), Part d'achat MP reste de la France (en quantité), Part d'achat MP reste de l'Europe Géographique (en quantité), Part d'achat MP reste du monde (en quantité), Part d'achat de matières avec IGP/AOP (en quantité), Part des œufs de poules issues d'élevage alternatifs (ponte au sol, plein air, bio), Parts de MP issues de l'agriculture Biologique (en quantité), Evaluation fournisseurs de MP (Moyenne de la note/100), % de couples MP/fournisseurs à risque de fraude dont le risque food fraud faible, Evaluation fournisseurs d'emballages, Contribution par mécénat à des structures sociales locales (dont Break Poverty)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur nette de 25,7 M€, représentent 37 % du bilan de votre société.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimés à la clôture de l'exercice des participations concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté principalement à apprécier les méthodes d'évaluation retenues et, selon les titres de participation concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et étudier si les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale et du Conseil d'Administration de votre société, dans le cadre du processus budgétaire ;

- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- examiner la valeur résultant des prévisions de trésorerie et étudier le caractère probant des ajustements du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par votre société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT.

Au 31 décembre 2022, le cabinet AURYS AUDIT était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Christophe BOURGOGNON

ERNST & YOUNG AUDIT
Benjamin MALHERBE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes
AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-quatre mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations

sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lyon, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes
AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2023.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2022.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

Partie extraordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 20 000 actions.

PROJETS DE RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice de 221 330,60 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter :

au compte « autres réserves » s'élevant à :	55 040 837,09 euros
le bénéfice de l'exercice s'élevant à :	221 330,60 euros
qui s'élèvera, après cette affectation, à :	55 262 167,69 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide la distribution d'un dividende, par prélèvement sur le poste « autres réserves », de 0,10 euro par action, représentant pour les 3 355 677 actions composant le capital à ce jour, un montant total de 335 567,70 euros.

Ce dividende sera payé à compter du 30 juin 2023 à la Lyonnaise de Banque.

Conformément aux dispositions en vigueur, le dividende brut sera assujéti, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un prélèvement forfaitaire de 12,80 %, ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur à ce jour de 17,20 %, ou, si celle-ci est plus intéressante, à l'imposition au barème progressif de l'impôt après un abattement de 40 %.

Les actions SAINT JEAN GROUPE détenues, le cas échéant, par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2019	Néant	40 %
2020	Néant	40 %
2021	0,10 euro	40 %

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice part du Groupe de 597 152 euros.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2023 établie en application de l'article L.22-10-8, I du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de la rémunération totale attribuable aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SIXIÈME RESOLUTION

En application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, approuve sa rémunération telle que présentée dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport.

HUITIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume BLANLOEIL pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine GROS-FAVROT pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise VIAL-BROCCO pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société EXIMIUM pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 du Code de commerce, du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des

- dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2021,
 - l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 25 euros par action, hors frais d'acquisition,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 8,4 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1° Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à une attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales et sous réserve que les conditions légales d'attribution soient remplies. En cas d'attribution d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la ou des périodes d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions ;
- 2° Décide que le Conseil d'Administration procèdera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ;
- 3° Décide que les attributions d'actions effectuées en vertu de la présente autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles représentant un nombre supérieur à 20 000 actions, sous réserve des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;
- 4° Décide que des actions existantes ou nouvelles attribuées en vertu de cette autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe si elles sont attribuées sous conditions de performance ;
- 5° Décide que des actions pourront être consenties à certains salariés du Groupe, à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux, sans condition de performance ;
- 6° Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un (1) an et que les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de l'attribution définitive

de celles-ci ; par exception, la durée minimale de conservation sera réduite à un (1) an en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE ; en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès et les actions seront librement cessibles, conformément à la loi ;

- 7° Prend acte que le droit résultant de l'attribution gratuite d'actions sera incessible jusqu'au terme de la période d'acquisition d'un (1) an ;
- 8° Prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;
- 9° Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et, notamment, fixer, le cas échéant, les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation et la date de jouissance des actions nouvelles, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- 10° Décide que la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée ;
- 11° Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2022 IFRS	31.12.2021 IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	232	255
Immobilisations corporelles	3.3	88 100	70 579
Autres actifs non courants	3.4	37	39
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		94 300	76 803
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	9 826	7 804
Clients et comptes rattachés	3.6	11 750	11 205
Autres actifs courants	3.7	5 267	4 363
Actifs d'impôts courants		480	72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	42 574	44 430
Total actifs courants		69 897	67 874
TOTAL DE L'ACTIF		164 197	144 677

PASSIF	Note	31.12.2022 IFRS	31.12.2021 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	70 105	68 003
Résultat de l'exercice part du groupe		597	1 904
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		74 058	73 263
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	52 952	42 449
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 293	1 067
Provisions à long terme	4.5	1 591	1 986
Autres passifs non courants	4.6	912	835
Total passifs non courants		56 748	46 337
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	19 427	13 600
Emprunts à court terme		6	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	6 691	5 221
Passifs d'impôts courants		-	-
Autres passifs courants	4.8	7 266	6 252
Total passifs courants		33 391	25 077
TOTAL DU PASSIF		164 197	144 677

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2022 IFRS	31.12.2021 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	104 505	95 072
Autres produits de l'activité		2	2
Achats consommés		(50 607)	(43 634)
Charges de personnel	5.2	(25 111)	(23 862)
Charges externes		(20 949)	(17 658)
Impôts et taxes		(1 369)	(1 324)
Dotations aux amortissements		(6 007)	(6 615)
Dotations aux provisions		(391)	(265)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		91	86
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	427	361
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		591	2 163
Autres produits opérationnels	5.4	33	320
Autres charges opérationnelles	5.5	-	(26)
RESULTAT OPERATIONNEL		624	2 457
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	212	105
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(291)	(330)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(79)	(225)
Autres produits et charges financières		-	-
RESULTAT NET AVANT IMPOT		545	2 232
Charge / produit d'impôts	5.8	52	(328)
RESULTAT NET		597	1 904
RESULTAT NET PART DU GROUPE		597	1 904
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	0,178 €	0,567 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	0,178 €	0,567 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé		31.12.2022 IFRS	31.12.2021 IFRS
RESULTAT NET		597	1 904
Autres éléments du résultat global		534	161
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		1 131	2 065
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		1 131	2 065
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2020 en normes IFRS ⁽¹⁾	3 355	9 558	58 470	(468)	70 915	-	70 915
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2	-	-	245	-	245	-	245
Impact IAS 19 ⁽¹⁾	-	-	37	-	37	-	37
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	161	161	-	161
Résultat global total de la période	-	-	1 904	-	1 904	-	1 904
Capitaux propres au 31 décembre 2021 en normes IFRS	3 355	9 558	60 656	(307)	73 262	-	73 262
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(336)	-	(336)	-	(336)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	534	534	-	534
Résultat global total de la période	-	-	597	-	597	-	597
Capitaux propres au 31 décembre 2022 en normes IFRS	3 355	9 558	60 917	227	74 058	-	74 058

(1) L'impact d'IAS 19 étant non significatif, il n'a pas été retraité sur les capitaux propres au 31 décembre 2020.

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	
Résultat net consolidé	597	1 904	
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	6 323	6 781	
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾	-	245	
Autres produits et charges	(41)	(34)	
Plus et moins-values de cession	(24)	(288)	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 855	8 607	
Coût de l'endettement financier net	97	225	
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	(17)	328	
Impôt reçu / (versé)	(342)	511	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	6 593	9 672	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 729	(1 336)	
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	10 322	8 335	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 874)	(23 142)	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	310	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	(1)	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	2	-	
Incidence des variations de périmètre	-	-	
Variation des prêts et avances consentis	-	-	
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(22 848)	(22 833)	
Achats d'actions propres	-	-	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(336)	-	
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-	
Subvention reçue	7	150	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	16 705	18 045	
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(5 611)	(4 383)	
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(99)	(221)	
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	10 666	13 590	
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	(1 860)	(908)	
TRESORERIE D'OUVERTURE	44 427	45 335	
TRESORERIE DE CLOTURE	42 567	44 427	
(1) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant			
(2) Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2)			
Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	42 574	44 430	45 340
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(7)	(4)	(5)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	42 567	44 427	45 335

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société SAINT JEAN GROUPE, Société Anonyme immatriculée en France sous le numéro 958 505 729 RCS de Lyon et dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron.

La société SAINT JEAN GROUPE a pour objet la fabrication, sous toutes ses formes, de produits alimentaires, en particulier de ravioles, quenelles, pâtes fraîches, pâtes farcies et produits traiteurs.

Les comptes consolidés de l'exercice 2022, d'une durée de 12 mois, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2023.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La situation en Ukraine et le contexte inflationniste mondial ont impacté défavorablement la performance du Groupe en raison, notamment, des hausses constatées sur les prix des matières premières, de l'énergie et des transports. A ce jour, cette crise ne remet néanmoins pas en cause le principe de continuité d'exploitation.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021
SAINT JEAN GROUPE SA	958.505.729					Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SAS	542.079.124	0%	100%	0%	100%	NA	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
DEROUX FRERES SAS	389.759.440	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale

NA : non applicable

SAINT JEAN GROUPE a absorbé par voie de fusion la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en date du 22 juin 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. La CIE AGRICOLE DE LA CRAU n'est, en conséquence, plus intégrée dans les comptes consolidés du Groupe. Cette fusion n'a eu aucun effet sur les comptes consolidés 2022.

A l'exception de cette fusion, le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution comparativement au 31 décembre 2021.

La société PARNY SAS n'a pas généré d'activité au cours de l'exercice 2022.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Le Groupe n'est concerné par aucune norme, amendement aux normes et interprétation publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2022, n'est appliquée par anticipation.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le Groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles dites « qualifiées » sont capitalisés dans le coût d'acquisition de ces dernières pour la part encourue au cours de la période de construction.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros œuvres des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et techniques	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 – 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	

- Matériels de bureau et informatique 3 ans
- Mobiliers 5 ans

(1) Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (société SAINT JEAN GROUPE),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2022 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2022	31.12.2021
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par SAINT JEAN GROUPE (suite à la fusion de CIE AGRICOLE DE LA CRAU) à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 2 028 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a signé, en date du 10 juillet 2019, une promesse synallagmatique de vente portant sur des terrains du domaine de la Péronne d'une superficie d'environ 5,6 hectares. Cette promesse est assortie de plusieurs conditions qui ne sont pas toutes réalisées à la date d'arrêté des comptes. De ce fait, la norme IFRS 5 n'est pas applicable au 31 décembre 2022.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 6 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,

- taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé de 2 % en 2024 et de 5 % l'an entre 2025 et 2028,
- amélioration régulière du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires entre 2023 et 2028 pour atteindre 18 % du chiffre d'affaires en 2028,
- taux d'actualisation de 8,51 %.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire, notamment l'évolution du prix des matières premières et de l'énergie.

Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de ratio d'EBITDA :

La baisse de 1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires en valeur terminale aurait un impact de 9,3 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au coût unitaire moyen pondéré pour les matières premières, pièces de rechange et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du Groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 411 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,80 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2022), d'un taux de revalorisation des salaires de 1 % et du taux de charges sociales propre à chaque société du Groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2023, le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2022 est de 25 %, identique à celui retenu au 31 décembre 2021.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût d'attribution des actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Une charge de 0,3 M€ avait été constatée en 2021 sur la base de la juste valeur des actions à leur date d'attribution. En l'absence de nouvelle attribution d'actions gratuites, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecart d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	31.12.2021	Entrées	Valeur brute			Valeur nette	
			Variations de périmètre	Sorties	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

(1) filiale de SAINT JEAN GROUPE absorbée par cette dernière en novembre 2000

(2) filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	31.12.2022
VALEURS BRUTES						
Logiciels	1 937	-	-	88	-	2 025
TOTAL	1 937	-	-	88	-	2 025
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	(1 682)	(111)	-	-	-	(1 793)
TOTAL	(1 682)	(111)	-	88	-	(1 793)
MONTANT NET	255	(111)	-	88	-	232

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2021	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	IFRS 16	31.12.2022
VALEURS BRUTES							
Terrains (crédit-bail)	124	-	-	-	-	-	124
Autres terrains	1 822	-	-	-	-	-	1 822
Constructions (crédit-bail)	2 579	-	-	-	-	-	2 579
Autres constructions	39 719	21	-	-	-	-	39 740
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	2 318	-	-	-	-	533	2 851
Inst tech., matériel et outillage	45 107	344	-	651	-	-	46 102
Autres (crédit-bail)	362	-	-	-	-	347	709
Autres	19 293	234	132	190	-	-	19 585
Immobilisations en cours	33 784	21 898	-	(929)	-	-	54 753
Avances et acomptes	674	130	3	-	-	-	801
TOTAL	145 783	22 627	135	(88)	-	880	169 066
AMORTISSEMENTS							
Terrains	(38)	(2)	-	-	-	-	(40)
Constructions (crédit-bail)	(1 981)	-	-	-	-	(70)	(2 051)
Autres constructions	(23 080)	(1 440)	-	-	-	-	(24 520)
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	(1 627)	-	-	-	-	(372)	(1 999)
Inst tech., matériel et outillage	(35 867)	(2 553)	-	-	-	-	(38 421)
Autres (crédit-bail)	(203)	-	-	-	-	(146)	(349)
Autres	(12 406)	(1 311)	(132)	-	-	-	(13 585)
TOTAL	(75 204)	(5 306)	(132)	-	-	(588)	(80 966)
MONTANT NET	70 579	17 321	3	(88)	-	292	88 100

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2021	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Variation de périmètre	31.12.2022
VALEURS BRUTES					
Titres de participations	18	-	-	-	18
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts	1	-	1	-	-
Autres immobilisations financières	20	-	1	-	19
Dépréciations	-	-	-	-	-
MONTANT NET	39	-	2	-	37

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2022	31.12.2021
Stock de matières premières	4 676	3 118
Stock de pièces de rechange ⁽¹⁾	2 784	2 491
Stock de produits finis	2 366	2 275
Stock de marchandises	12	11
Dépréciation sur matières premières	(12)	(91)
TOTAL	9 826	7 804

(1) Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant une durée d'utilisation inférieure à 12 mois

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2022	31.12.2021
Créances clients	11 650	11 126
Créances douteuses	1 174	1 144
Dépréciation des créances douteuses	(1 074)	(1 065)
MONTANT NET	11 750	11 205

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2021	Dotation	Reprise		Variation de périmètre	Dépréciation au 31.12.2022
		Utilisée	Non utilisée		
1 065	19	10	-	-	1 074

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2022		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	501	13	488
TOTAL	501	13	488

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur nette comptable. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2023.

Il n'existe aucun client avec lequel le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2022	31.12.2021
Avances et acomptes sur commandes	110	69
Créance sur cession d'immobilisation	-	-
Etat, TVA et autres créances	4 010	3 236
Autres créances en valeur brute	4 120	3 305
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	4 120	3 305
Charges constatées d'avance	1 147	1 058
MONTANT NET	5 267	4 363

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2022	31.12.2021
SICAV	4 567	-
Dépôts à terme (DAT)	36 127	32 259
Disponibilités	1 880	12 171
MONTANT NET DES SICAV, DAT ET DISPONIBILITES	42 574	44 430

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
FIN DE L'EXERCICE	3 355 677	1 €	3 355 677 €

(1) complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au Groupe

	31.12.2022	31.12.2021
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	229	(305)
Réserves consolidées	59 898	58 330
TOTAL	70 105	68 003

4.3. Echéancier des emprunts

	31.12.2022	31.12.2021
Moins d'un an	6 691	5 221
Un an à cinq ans	27 771	23 039
Plus de cinq ans	25 181	19 410
TOTAL	59 643	47 670

4.4. Passifs nets d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs, résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à un montant de 1 293 K€ au 31 décembre 2022, se présente comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Décalages temporaires	446	574	(128)
Ecart d'évaluation	(287)	(300)	13
Retraitements / éliminations	(1 452)	(1 341)	(111)
TOTAL	(1 293)	(1 067)	(227)

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2022.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2022	1 943
Coût des services rendus	102
Coût financier (désactualisation)	78
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	180
Ecart actuariels (réserves consolidées)	(712)
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2022	1 411

(1) Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2022	31.12.2021
Subventions d'investissements	912	835

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes sur immobilisations	3 050	3 300
Fournisseurs	16 377	10 300
TOTAL	19 427	13 600

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes fiscales et sociales	6 534	5 928
Autres dettes	732	324
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL	7 266	6 252

4.9. Instruments financiers

	31.12.2022		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	37	37	37	-
Clients	11 750	11 750	11 750	-
Autres actifs courants	5 232	5 232	5 232	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités, SICAV et Dépôts à terme (DAT)	42 574	42 574	-	42 574
Actifs financiers	59 593	59 593	17 019	42 574
Emprunts non courants	52 952	52 952	52 952	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6 691	6 691	6 691	-
Fournisseurs et comptes rattachés	19 427	19 427	19 427	-
Autres passifs courants	7 266	7 266	7 266	-
Passifs financiers	86 336	86 336	86 336	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2022	31.12.2021
Production vente de biens	103 998	94 520
Production vente de services	216	230
Vente de marchandises	290	322
TOTAL	104 504	95 072

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 999 K€ ; il était de 960 K€ en 2021.

5.2. Charges de personnel et effectif du Groupe

	31.12.2022	31.12.2021
Charges de personnel		
Salaires et traitements	18 090	17 363
Charges sociales	7 021	6 499
Participation des salariés	-	-
TOTAL	25 111	23 862

	31.12.2022	31.12.2021
Effectif moyen des sociétés intégrées globalement		
Cadres	80	75
Agents de maîtrise	105	106
Employés	36	37
Ouvriers	259	275
TOTAL	480	493

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2022	31.12.2021
Subventions d'exploitation	101	94
Transfert de charges	409	331
Quote-part de subventions	33	27
Reprises d'amortissements / reprises de provisions	153	43
Autres produits et charges d'exploitation	(269)	(134)
TOTAL	427	361

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2022	31.12.2021
Prix de cession des immobilisations	23	310
Autres produits	10	10
TOTAL	33	320

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2022	31.12.2021
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	(21)
Autres charges opérationnelles	-	(5)
TOTAL	-	(26)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts sur dépôts à terme	203	105
Produits sur cessions de VMP	9	-
TOTAL	212	105

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et charges assimilées	(291)	(330)
TOTAL	(291)	(330)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2022	31.12.2021
Impôt exigible	101	(247)
Impôt différé	(49)	(81)
TOTAL	52	(328)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	545
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40%)	(365)
Autres décalages fiscaux permanents	339
Soit base soumise au taux normal de 25,00 %	519
Charge d'impôt correspondante	(130)
Crédits d'impôts	182
Autres	-
TOTAL	52

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net du Groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du Groupe total	597 152 €	1 903 657 €
Résultat net du Groupe par action non dilué	0,178 €	0,567 €
Résultat net du Groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du Groupe total	597 152 €	1 903 657 €
Résultat net du Groupe par action dilué	0,178 €	0,567 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux dans la mesure où tous les emprunts ont été souscrits à taux fixes. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés en dépôts à terme et en valeurs mobilières de placement dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 7. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières ; pour cela, il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

Risques de variation des prix de l'énergie :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de l'énergie. Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer, sur une partie de la consommation, les cours en fonction des volumes prévus.

Risques environnementaux et climatiques :

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées aux Administrateurs de SAINT JEAN GROUPE s'élèvent à 69 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction des sociétés du Groupe dues, au titre de l'exercice 2022, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE	SAINT JEAN
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	Guillaume BLANLOEIL, Président
Rémunération fixe	18	260
Rémunération variable	-	20
Avantages en nature	-	4
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	-
Abondement PERCO	2	-
TOTAL	26	284

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	ERNST & YOUNG AUDIT		AURYS AUDIT		FABIEN BOUILLARD	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
SAINT JEAN GROUPE						
Certification des comptes	20 000 €	40 %	20 000 €	100 %	Néant	
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
FILIALES						
Certification des comptes	30 000 €	60 %	Néant		6 200 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
TOTAL	50 000 €	100 %	20 000 €	100 %	6 200 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du Groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le Groupe SAINT JEAN GROUPE, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour la société SAINT JEAN GROUPE.

La société PARNY a été classée dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2022	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	104 502	165	(162)	-	104 505
Autres produits de l'activité	2	74	(74)	-	2
Achats consommés	(50 607)	-	-	-	(50 607)
Charges de personnel	(24 621)	(490)	-	-	(25 111)
Charges externes	(20 774)	(333)	162	(5)	(20 949)
Impôts et taxes	(1 354)	(15)	-	-	(1 369)
Dotations aux amortissements	(5 955)	(52)	-	-	(6 007)
Dotations aux provisions	(385)	(7)	-	-	(391)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	91	-	-	-	91
Autres produits et charges	494	(66)	-	-	427
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 394	(723)	(74)	(5)	591
Autres produits et charges opérationnels	33	-	-	-	33
RESULTAT OPERATIONNEL	1 426	(723)	(74)	(5)	624
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	213	(2)	-	212
Coût de l'endettement financier brut	(365)	(1)	76	-	(291)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(364)	212	74	-	(79)
Autres produits et charges financiers	-	(6)	6	-	-
Charge d'impôts	(665)	717	-	-	52
RESULTAT NET	397	200	6	(5)	597

AU 31 DECEMBRE 2021	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	95 069	163	(160)	-	95 072
Autres produits de l'activité	2	37	(37)	-	2
Achats consommés	(43 634)	-	-	-	(43 634)
Charges de personnel	(23 288)	(579)	5	-	(23 862)
Charges externes	(17 483)	(331)	160	(5)	(17 658)
Impôts et taxes	(1 306)	(17)	-	-	(1 324)
Dotations aux amortissements	(6 566)	(50)	-	-	(6 616)
Dotations aux provisions	(257)	(7)	-	-	(265)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	86	-	-	-	86
Autres produits et charges	435	(70)	(5)	-	360
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 059	(854)	(37)	(5)	2 163
Autres produits et charges opérationnels	10	284	-	-	294
RESULTAT OPERATIONNEL	3 069	(570)	(37)	(5)	2 457
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	107	(2)	-	105
Coût de l'endettement financier brut	(367)	(2)	39	-	(330)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(367)	105	37	-	(225)
Autres produits et charges financiers	-	(5)	5	-	-
Charge d'impôts	(434)	106	-	-	(328)
RESULTAT NET	2 268	(364)	5	(5)	1 904

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	232	-	-	-	232
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	87 759	342	-	-	88 100
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	31	25 758	(25 752)	-	37
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	93 639	26 413	(25 752)	-	94 300
Stocks et en-cours	9 826	-	-	-	9 826
Clients et comptes rattachés	11 745	5	-	-	11 750
Autres actifs courants	5 382	381	(495)	-	5 267
Actifs d'impôts courants	-	480	-	-	480
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 695	40 879	-	-	42 574
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 647	41 744	(495)	-	69 896
TOTAL DE L'ACTIF	122 286	68 158	(26 247)	-	164 197

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 356	-	-	3 356
Autres réserves	28 650	63 913	(22 441)	(17)	70 105
Résultat de l'exercice	397	200	6	(6)	597
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 048	67 468	(22 435)	(23)	74 058
Emprunts et dettes financières à long terme	56 478	265	(3 811)	20	52 952
Passif d'impôts non courants	1 344	(51)	-	-	1 293
Provisions à long terme	1 484	107	-	-	1 591
Passifs non courants	912	-	-	-	912
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	60 217	321	(3 811)	20	56 748
Fournisseurs et comptes rattachés	19 272	152	-	3	19 427
Emprunts à court terme	7	-	-	-	7
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	6 671	21	-	-	6 691
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	7 071	196	-	-	7 266
TOTAL PASSIFS COURANTS	33 021	368	-	3	33 391
TOTAL DU PASSIF	122 287	68 158	(26 247)	-	164 197

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2021	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	255	-	-	-	255
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	70 188	391	-	-	70 579
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	33	25 720	(25 714)	-	39
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	76 093	26 424	(25 714)	-	76 804
Stocks et en-cours	7 804	-	-	-	7 804
Clients et comptes rattachés	11 204	-	-	-	11 204
Autres actifs courants	4 441	145	(223)	-	4 363
Actifs d'impôts courants	-	72	-	-	72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 755	41 675	-	-	44 430
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	26 205	41 892	(223)	-	67 873
TOTAL DE L'ACTIF	102 298	68 316	(25 937)	-	144 677

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2021	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 356	-	-	3 356
Autres réserves	25 866	64 596	(22 446)	(12)	68 003
Résultat de l'exercice	2 268	(364)	5	(5)	1 904
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	28 134	67 587	(22 441)	(17)	73 263
Emprunts et dettes financières à long terme	45 660	269	(3 495)	14	42 448
Passif d'impôts non courants	1 121	(55)	1	-	1 067
Provisions à long terme	1 863	123	-	-	1 987
Passifs non courants	836	-	-	-	836
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	49 480	337	(3 495)	14	46 337
Fournisseurs et comptes rattachés	13 451	147	-	3	13 600
Emprunts à court terme	4	-	-	-	4
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	5 201	21	-	-	5 221
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	6 029	223	-	-	6 252
TOTAL PASSIFS COURANTS	24 684	391	-	3	25 077
TOTAL DU PASSIF	102 298	68 316	(25 937)	-	144 677

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

La société SAINT JEAN SAS a accordé une garantie d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 3,97 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à quatre établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 32,8 M€ dont 10 M€ souscrits par la société SAINT JEAN SAS.

La SCILES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 4,1 M€.

La société DEROUX FRERES SAS a accordé diverses garanties (nantissement de matériel et affectations hypothécaires sur des biens immobiliers situés à Arthémonay) sur des emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 0,1 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée en 2015 par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, absorbée par SAINT JEAN GROUPE en 2022) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 104,5 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Comme décrit dans le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 2.2. de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison,
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Compte tenu du nombre de transactions, du caractère significatif des remises et ristournes accordées et de la complexité de leur estimation à la clôture, nous avons considéré l'évaluation des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et sur l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé ;
- pour la principale filiale contributrice :
 - effectuer des procédures analytiques et analyser le correct déboucement du chiffre d'affaires en trésorerie à partir du fichier des écritures comptables ;
 - rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion avec la comptabilité générale ;
- pour un échantillon d'éléments portés en déduction du chiffre d'affaires :
 - rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les clients ;
 - rapprocher les volumes de chiffre d'affaires retenus pour recalculer le montant des remises et ristournes comptabilisé au 31 décembre 2022 avec les volumes enregistrés dans le logiciel de gestion ;
 - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition s'élèvent à 5,9 M€, dont 5,6 M€ pour l'UGT Agroalimentaire.

Comme décrit dans les paragraphes « Ecarts d'acquisition » et « Immobilisations - Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » des notes 2.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, ces écarts d'acquisition ont été affectés aux UGT des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Les modalités des tests de dépréciation annuels mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans le paragraphe « UGT Agroalimentaire » de la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés et reposent sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Nous avons donc considéré l'évaluation de l'écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clé de l'audit, compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des ratios d'EBITDA, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué et compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance de la méthodologie appliquée par la société pour l'évaluation des écarts d'acquisition et examiné sa conformité avec les normes IFRS.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- étudier les éléments composant la valeur comptable de l'UGT Agroalimentaire et analyser la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'UGT Agroalimentaire ;
- évaluer la fiabilité du processus d'estimation, en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- comparer les hypothèses de calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance retenus appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire avec les pratiques de marché.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT.

Au 31 décembre 2022, le cabinet AURYS AUDIT était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes
AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE





Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3 355 677 €
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101- 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Site internet : www.saint-jean-groupe.fr
958 505 729 RCS LYON